

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984
(73^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Mercredi 16 Novembre 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD

1. — Loi de finances pour 1984 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5314).

Industrie et recherche.

Energie.

(Suite.)

Réponses de M. Auroux, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé de l'énergie, aux questions de :

MM. Narquin, Lucien Ri. d, Jacques Godfrain, Noir, Jean-Louis Masson, Metzinger, Cartelet, Jagoret, Guy Vade pied, Lotte, Vennin, Couillet, Balmigère, Mme Horvath, MM. Jarosz, Battist, Mellick, Delisle, Malgras, Mme Eliane Provos, M. Kléber Haye.

Etat B.

Titres III et IV. — Adoption (p. 5324).

Etat C.

Titre V. — Adoption (p. 5324).

Titre VI (p. 5324).

Amendement n° 233 de M. Gilbert Gantier : M. Gilbert Gantier.

Rappels au règlement (p. 5324).

MM. François d'Aubert, Welsenhorn, le secrétaire d'Etat, le président.

Demande de suspension de séance (p. 5325).

MM. François d'Aubert, le président.

★ (2 f.)

Reprise de la discussion (p. 5325).

MM. Germon, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'industrie ; le secrétaire d'Etat. — Rejet de l'amendement n° 233.

Amendement n° 235 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. — Rejet.

Amendement n° 236 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le secrétaire d'Etat. — Rejet.

Adoption du titre VI.

Article 109. — Adoption (p. 5327).

Rappel au règlement (p. 5328).

MM. François d'Aubert, le secrétaire d'Etat, le président.

Budget annexe des postes et télécommunications.

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jarosz, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. François d'Aubert,
Porelli,
Noir.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — Fait personnel (p. 5332).

MM. Jarosz, François d'Aubert.

3. — Ordre du jour (p. 5333).

PRESIDENCE DE M. JEAN BROCARD,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1984 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984 (n° 1726, 1735).

INDUSTRIE ET RECHERCHE
ENERGIE
(Suite.)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'industrie et de la recherche et du secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé de l'énergie.

Hier soir, l'Assemblée a abordé la phase des questions.

Dans la suite des questions, la parole est, pour le groupe du rassemblement pour la République, à M. Narquin.

M. Jean Narquin. Monsieur le secrétaire d'Etat chargé de l'énergie, hier, dans son discours, M. le ministre de l'industrie et de la recherche a énoncé deux fortes vérités qui justifient ma question.

Il a déclaré, d'une part, que l'investissement était sa priorité n° 1 et, d'autre part, que la liberté des prix était un moteur essentiel de l'investissement.

Ces propos combleront d'aise tous ceux qui s'inquiètent de l'insuffisance grave des investissements dans le secteur privé. Mais c'est dès maintenant qu'il faut sortir de cette inertie majeure qu'est le blocage des prix. Cette liberté, toujours promise et toujours remise, serait une contribution utile à l'unité que M. le ministre de l'industrie et de la recherche a souhaitée hier. Je vais vous donner un exemple de ce qu'il ne faudrait plus voir.

Dans le naufrage économique qui frappe mon département, le Maine-et-Loire, une entreprise se porte à peu près bien et envisage même de créer des emplois. Ce miracle de l'austérité est le laboratoire industriel Jouveinal. Mais, pour la période de deux ans, qui s'achève, cette entreprise a obtenu l'actualisation de ses prix à hauteur de 6,5 p. 100, soit moins du tiers de l'inflation qui approchera les 20 p. 100. En dix-huit mois, elle a perdu la moitié de sa marge et maintenant elle ne pourra plus financer les investissements créateurs d'emplois qu'elle avait pourtant programmés. C'est grave dans un secteur où le tiers des entreprises perdent de l'argent, alors que l'expansion est possible.

Le Gouvernement s'oppose aux hausses dites conjoncturelles, liées aux charges, pour ne concéder que quelques ajustements contractuels compensateurs de recherche.

Monsieur le secrétaire d'Etat, une politique industrielle repose sur des prévisions d'investissements qu'il faut pouvoir conduire. Dès lors, faute d'une épargne abondante et à bon marché, la liberté des prix est indispensable. Je souhaite que cet objectif soit une de vos priorités et j'attends une réponse réconfortante sur ce point.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé de l'énergie.

M. Jean Aurox, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, comme M. Laurent Fabius l'a précisé hier, notre objectif est de développer l'investissement public et privé dans ce pays, notamment dans le secteur industriel. Il n'y a pas d'ambiguïté sur ce point.

L'un des moyens pour y parvenir est en effet d'aller vers une libération progressive des prix industriels, comme l'a dit hier M. le ministre de l'industrie et de la recherche. Mais il faut agir avec discernement et progressivement dans la mesure où il faut s'assurer de l'existence d'une véritable concurrence.

Parmi les autres moyens pour développer l'investissement figurent les initiatives concrètes et précises qui ont été prises en vue de diminuer les charges des entreprises; certaines ont un caractère sectoriel, d'autres sont un peu plus larges. En tout cas, c'est un objectif que le Gouvernement ne perd pas de vue.

M. le président. La parole est à M. Lucien Richard.

M. Lucien Richard. Monsieur le secrétaire d'Etat, le budget de la recherche fait figure de privilégié dans ces temps de rigueur puisqu'une croissance en valeur réelle de 8,3 p. 100 a

pu être assurée par rapport à 1983. Aussi ma question qui porte sur les aides consenties jusqu'à présent en faveur des actions de recherche par le biais de l'Anvar n'en a que plus d'acuité.

Votre budget consacre l'abandon d'un mécanisme dont l'utilité a été reconnue par tous, je veux parler des primes à l'innovation. En 1982, plus de 35 millions de francs avaient pu être consacrés aux entreprises soucieuses de réadapter leur appareil de production. Il n'en sera pas de même en 1984. Or le développement des entreprises repose sur leurs capacités à mettre en œuvre des technologies nouvelles.

Pour faciliter le transfert de connaissances des laboratoires de recherche vers les petites et moyennes entreprises, la prime à l'innovation octroie à ces entreprises un remboursement de 25 p. 100 du montant des factures de leur organisme de recherche.

La prime, en assurant un apport de fonds, permettait de garantir une aide véritable et concrète en faveur des efforts d'innovation. Cette procédure très simple a permis, dans la région des pays de Loire par exemple, de faire bénéficier les P.M.I., en trois ans et demi, de plus de 500 primes pour un montant global supérieur à 3 millions de francs, correspondant à plus de 12 millions de francs de travaux de recherche.

La mise en place d'un mécanisme de prêts participatifs du fonds industriel de modernisation ne constitue pas une compensation à la suppression des primes à l'innovation, car elle n'est pas de la même nature, même s'il est prévu que de tels prêts pourront être accordés pour des opérations de recherche. Ce nouveau système, qui entraînera un endettement des entreprises désireuses d'innover, ne se substitue pas au précédent qui venait soulager leur trésorerie.

Je souhaite donc connaître les raisons qui justifient la suppression de la prime à l'innovation distribuée par l'Anvar. J'aimerais également savoir si vous ne craignez pas que cette mesure n'ait pour effet de décourager les entreprises dans leur effort de modernisation, sachant que certaines régions avaient décidé d'accompagner, sous une forme spécifique qui se trouve de ce fait remise en question, la poursuite des objectifs de la prime à l'innovation par une prime régionale à l'innovation attribuée aux laboratoires et aux organismes de recherche.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire chargé de l'énergie.

M. Jean Aurox, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, personne ne peut remettre en cause la volonté du Gouvernement de favoriser l'innovation, tant sur le plan national qu'au niveau européen, où nous avons apporté notre soutien à plusieurs initiatives européennes. On peut certes s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour faciliter cette innovation.

Dans l'état actuel des choses, les propositions qui sont faites visent à substituer un allègement de charges, un crédit d'impôt à la prime à l'innovation. Nous pensons qu'un allègement de charges se substituant à une subvention n'est pas un système contestable en soi. On peut toujours en discuter les modalités.

Enfin, je rappelle que, en 1984, l'Anvar disposera pour ses interventions d'une enveloppe de 910 millions de francs.

M. le président. La parole est à M. Jacques Godfrain.

M. Jacques Godfrain. Monsieur le président, en tant que député de Millau et parlant aussi au nom des régions spécialisées dans le traitement des cuirs et peaux, je voudrais vous poser une question sur la situation de ce secteur d'activité.

Un double problème se pose aux entreprises de mégisserie et de traitement des produits bruts.

Une grande partie des peaux brutes est exportée au-delà même des frontières européennes pour leur traitement. Il s'ensuit qu'elles acquièrent leur valeur ajoutée en dehors de nos frontières, privant ainsi nos entreprises de mégisserie d'un nombre considérable d'heures de travail.

Première question : comment pouvons-nous réduire ces exportations de peaux brutes pour leur donner la valeur ajoutée à l'intérieur de nos frontières ?

En raison des méthodes d'élevage et de la façon de tuer les bêtes dans les abattoirs, on constate une dégradation sensible de la qualité des peaux brutes.

Deuxième question : votre administration ne pourrait-elle organiser des réunions de concertation entre éleveurs, abatteurs et mégissiers pour préserver la qualité indispensable des peaux ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat chargé de l'énergie.

M. Jean Aurox, secrétaire d'Etat. Monsieur Godfrain, je suis d'autant plus sensible à votre question que le cuir est une des productions du département que j'avais l'honneur de représenter à l'Assemblée.

L'industrie du cuir représente plus de 1 200 entreprises, plus de 85 000 travailleurs et plus de 24 milliards de francs de chiffre d'affaires.

Vous savez que depuis deux ans, de nombreuses initiatives gouvernementales ont été prises en faveur de cette industrie.

Je citerai notamment la mise en marché des cuirs bruts par la vente publique. Les deux textes de base qui étaient nécessaires ont été publiés : la loi sur les offices agricoles, à la fin de 1982, et un premier décret d'application, en mars 1983. Un second décret d'application précisera les conditions d'organisation des ventes publiques. Il est en cours de préparation. Les premières ventes publiques pourraient avoir lieu en 1984.

D'autres améliorations moins apparentes mais utiles ont été apportées notamment au titre de la recherche. Je pense aux travaux entrepris à Maisons-Alfort pour expérimenter des procédés visant à l'éradication du varron, ce fléau ancestral des peaux.

Ensuite des progrès ont été accomplis et l'effort sera poursuivi en ce qui concerne la formation professionnelle des personnels d'abattage parce que cet aspect « qualité » est tout à fait essentiel.

Enfin, il existe un plan « tannerie » qui a connu quelques difficultés de mise en place. Il ne saurait en effet pouvoir répondre à toutes les demandes, mais je précise qu'il n'est pas achevé. De nombreuses entreprises ont déjà pu en bénéficier. Celles qui souhaiteraient profiter de ce dispositif peuvent déposer des dossiers qui seront encore examinés par les services compétents.

Les industries situées en aval — chaussure, maroquinerie — devraient être également concernées par le plan « tannerie » et doivent être conscientes des efforts consentis par le Gouvernement. Certaines entreprises fonctionnent bien, d'autres moins bien. Il existe des problèmes au sein des équipes de direction ou au niveau des projets d'entreprises. Il est vrai que dans certains cas le péril vient des importations à bas prix. Nous avons fait le nécessaire pour les contenir lorsqu'elles atteignaient des niveaux anormaux dans la mesure où nos moyens pour y parvenir étaient compatibles avec les règles internationales.

Nous sommes attentifs à ce dossier. J'indique que le fonds de modernisation industriel sera également ouvert aux entreprises de la tannerie.

M. le président. La parole est à M. Noir.

M. Michel Noir. Monsieur le secrétaire d'Etat, la relance de la coopération européenne industrielle est à l'ordre du jour. Elle revêt deux aspects.

Premièrement, elle dépend de la volonté des Etats de définir ensemble certaines politiques communes et d'inscrire les dépenses aux budgets des communautés.

Deuxièmement, elle dépend de l'impulsion ou de l'attitude des gouvernements nationaux à propos d'éventuels rapprochements entre firmes industrielles privées ou publiques.

Sur le premier aspect, je dirai que, après avoir entendu les grandes déclarations qui ont été faites, le parcours d'obstacles qui conduira au sommet d'Athènes les 5 et 6 décembre est parfois marqué d'optimisme. Ainsi, après l'avoir refusé le 26 octobre, le programme « Esprit » était lancé le 5 novembre !

Quelle sera la position du Gouvernement français au sommet d'Athènes sur les trois dossiers actuellement examinés par les gouvernements européens : le programme pluriannuel de recherches, le développement des technologies avancées — information, biotechnologies, télécommunications — et la politique énergétique ?

Estime-t-il que l'effort communautaire est à la mesure des défis japonais et américain et de l'extraordinaire vulnérabilité des pays européens dans le domaine des industries de pointe ?

Sur le second aspect — rapprochements entre firmes industrielles européennes — il est évident qu'une taille minimale est nécessaire au niveau mondial ; il est tout aussi évident que les efforts des firmes européennes devront être regroupés. Or la France ne semble pas s'orienter dans ce sens. En effet, elle préfère constituer des groupes « franco-français » plutôt que « franco-allemands », par exemple. Ainsi, pour avoir placé la barre à plus de 51 p. 100, elle a fait échouer le projet européen Thomson-Grundig-Thorn, et elle a dû se tourner vers le projet Thomson-C. G. E.

Au moment où les Etats-Unis dérèglent, où le front des pays européens risque d'être désuni face à des partenaires américains souhaitant lier des alliances, se pose la question de l'ouverture des marchés publics.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat chargé de l'énergie.

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. M. Fabius a déjà souligné que ni la France ni la Communauté économique européenne n'entendaient jouer un rôle de figurant dans la troisième révolution industrielle.

A cet égard, le memorandum qui a été déposé répond à vos trois préoccupations : donner à la recherche une dimension communautaire, donc internationale ; favoriser les alliances et la coopération entre les firmes européennes ; ouvrir les marchés publics au niveau européen.

L'attitude du Gouvernement français est résolument ouverte et offensive et je rappelle qu'un certain nombre d'actions ont été engagées : dans le secteur de l'informatique, un plan quadriennal 1979-1983 ; dans celui de la micro-électronique, un programme quadriennal 1982-1986 ; un plan dans le secteur des biotechnologies ; un programme commun en matière de télécommunications et surtout le programme « Esprit », dont les négociations ont certes connu quelques péripéties, mais M. Noir est trop averti pour ignorer qu'une bonne négociation ne se conclut pas forcément le premier jour.

L'un des objectifs du programme « Esprit », auquel la France attache une importance toute particulière, consiste à aider, avec des moyens financiers considérables, des fiançailles dans la recherche pour parvenir à des mariages dans l'industrie.

Nous proposons de donner un nouvel élan à cette coopération dans la recherche, de définir des normes européennes, d'ouvrir les marchés publics, de mettre la politique commerciale commune au service des développements industriels européens, de favoriser les alliances et les coopérations entre les firmes européennes. Et s'il est vrai que nous sommes parfois conduits à ce que vous appelez, monsieur Noir, des « mariages franco-français », il faut savoir que la faute n'en incombe pas, notamment dans le cas auquel vous avez fait allusion, uniquement à la partie française. Pour se marier, il faut être deux.

Il convient, enfin, d'élargir les modes d'intervention de la Communauté et de lancer des projets d'infrastructures européennes propres à favoriser les échanges entre les entreprises. Nous pensons à l'énergie et aux transports.

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Masson.

M. Jean-Louis Masson. Monsieur le secrétaire d'Etat, avant 1981 et malgré de nombreux jours de grève, la production des houillères de Lorraine s'était stabilisée entre 9 et 10 millions de tonnes, avec un équilibre financier en 1979 et un léger bénéfice en 1980, après subvention d'Etat.

En 1981, M. Mitterrand avait promis de porter la production du bassin houiller de Lorraine à 15 millions de tonnes et d'aucuns, parmi ses amis, évoquaient même l'objectif de 30 millions de tonnes.

Après les élections législatives de 1981, le Gouvernement a confirmé ces objectifs. Malheureusement, aucune signature de contrat de plan entre l'Etat et les Charbonnages de France n'a ratifié ces engagements et aucune inscription budgétaire permettant d'atteindre cet objectif n'a été effectuée.

En revanche, la politique actuelle des pouvoirs publics est faite d'ambiguïtés, de tergiversations et de rejet de leurs propres responsabilités dans la définition d'un programme de production. L'effort essentiel qui est engagé actuellement par les pouvoirs publics porte essentiellement sur le remplacement des cadres, notamment des responsables des houillères de bassin et de certains responsables des Charbonnages de France qui ont été plus ou moins évincés par le passé pour des raisons d'ordre purement politique.

Mais il y a plus grave : les promesses qui ont été faites ont brisé l'effort de conversion industrielle qui était engagé depuis dix ans dans les zones minières.

Un député socialiste. Quelle fumisterie !

M. Guy Vadepiéd. Ne dites pas n'importe quoi ! Qui peut vous croire ?

M. Jean-Louis Masson. Les promesses qui ont été faites et non tenues ont démobilisé les collectivités locales et les forces vives des régions charbonnières. Et, aujourd'hui, non seulement nous n'avons plus aucune garantie sur l'avenir des bassins houillers, mais les efforts qui étaient largement engagés et qui se développaient ont été réduits à néant et il faudra peut-être, demain, repartir de zéro.

J'estime que le Parlement a le droit de savoir où le Gouvernement veut nous conduire...

M. Guy Vadepiéd. On sait où vous nous avez conduits !

M. Jean-Louis Masson. ...où il veut conduire les milliers de familles qui vivent de l'industrie minière en France.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaite savoir si le Gouvernement serait prêt à accepter l'organisation d'un débat parlementaire pour exposer en détail le plan houiller des pouvoirs publics en donnant notamment des précisions satisfaisantes sur les investissements, les plans de production et les objectifs à court et à moyen terme de chaque bassin.

M. André Billardon, rapporteur pour avis. Si vous aviez été là cette nuit, monsieur Masson, vous auriez entendu parler du charbon !

M. Jean-Louis Masson. Dans le cadre de ce débat, le Gouvernement pourrait également nous indiquer quels sont les puits, dans les différents bassins, dont l'existence ne peut pas être garantie, bien qu'il ait encore récemment prétendu qu'aucun puits ne serait fermé.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, comment pourront être conciliées la décision du Conseil des ministres du 27 juillet 1983, ordonnant à E.D.F. de pénétrer le secteur industriel par l'électricité, et les demandes adressées aux assemblées régionales pour qu'elles conduisent une politique de subvention aux entreprises qui les inciterait à utiliser du charbon? Comment peut-on, au niveau national, demander à E.D.F. de prendre la place des autres énergies et, dans le même temps, inviter les collectivités locales à subventionner les industriels pour qu'ils se convertissent au charbon? Il y a là une certaine ambiguïté et je suis certain, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous voudrez bien nous faire part de vos lumières en la matière. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, nous avons déjà traité la nuit dernière du problème charbonnier.

M. André Billardon, rapporteur pour avis. Il n'était pas là!

M. Jean-Louis Masson. Mais si! (Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. D'autres parlementaires que vous sont aussi fondés à s'interroger sur les propositions que nous avons faites pour une organisation concrète. En tout cas, je ne peux vous laisser dire, alors que jamais un effort aussi considérable dans le budget de la nation n'a été réalisé en faveur des Charbonnages de France, que nous ne traitons pas ce problème à sa juste dimension.

Si, aujourd'hui, nous avons des difficultés, c'est bien parce que, dans le passé, au moment où vos amis étaient au pouvoir, on n'a procédé, ni en Lorraine ni ailleurs, aux investissements suffisants.

Plusieurs députés socialistes. Exact!

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. De ce fait, certains puits et même certains bassins ont franchi des seuils d'irréversibilité en ce qui concerne leur exploitation. J'aimerais donc, monsieur Masson, que, sur vos bancs, on fasse preuve d'un peu plus de discrétion en ce domaine!

Il est un peu facile de prétendre que nous ne faisons pas le nécessaire, alors que nous faisons plus et mieux que vous! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.)

En ce qui concerne le plan houiller, je suis obligé de rappeler — et il est étonnant qu'on semble l'oublier dans l'opposition — que les Charbonnages de France ne sont pas une administration. Il n'appartient pas à des cabinets ministériels de fixer les objectifs de l'entreprise. Si les cadres de celle-ci sont démobilisés, cela ne date pas d'aujourd'hui. Ce que nous voulons, c'est remobiliser grâce à la solidarité nationale et grâce à un projet d'entreprise. Et ce n'est pas en faisant des Charbonnages une administration du charbon que nous y parviendrons.

Ce n'est pas ici que les choix doivent être faits et les décisions prises, mais au niveau de l'entreprise et des régions concernées. Et puisque la Lorraine affirme qu'elle veut faire du charbon une priorité nationale — comme l'ont indiqué plusieurs parlementaires de la majorité, notamment M. Bladt et M. Metzinger, qui ne suivent pas les problèmes du charbon uniquement en séance publique — j'aimerais savoir quelles initiatives la région de Lorraine entend prendre en faveur de ce qu'elle considère comme un pilier de son économie régionale. Je sais ce que le Nord va faire. Il y aura débat dans les jours qui viennent dans le Nord. Mais quelles initiatives seront prises par le conseil régional de Lorraine? C'est une question que je pose et qui, me semble-t-il, mérite d'être posée.

En ce qui concerne la pénétration d'E.D.F. dans l'industrie, nous estimons d'abord que l'électricité n'est pas une source d'énergie, mais une forme d'énergie qui peut être produite par le nucléaire, par l'hydraulique ou par le charbon. Il n'y a pas contradiction.

M. Jean-Louis Masson. Si! Il y a contradiction!

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Je répète qu'en matière d'énergie, si l'on veut qu'il y ait stimulation entre les différentes entreprises, il faut éviter à la fois l'anarchie et la fixation de quotas.

Les maîtres d'ouvrage, les collectivités territoriales peuvent parfaitement — comme d'autres l'ont fait — choisir de chauffer des écoles, des logements sociaux, des hôpitaux avec du charbon. Ce sont là des initiatives qui peuvent être prises sans en appeler à la providence gouvernementale. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Jean-Louis Masson. Il n'a pas répondu!

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Metzinger.

M. Charles Metzinger. Je parlerai moi aussi du charbon pour dire qu'il n'est pas un mythe. Il n'y a pas de mythologie du mineur. Le charbon est une réalité, et il y a près de 60 000 mineurs de la houille en France.

Le charbon est une importante source d'énergie et une remarquable matière première. Il est donc une richesse nationale.

On le prétend cher. La Cour des comptes le relève. Les mass media le propagent volontiers. Le budget lui réserve 6,5 milliards de francs. C'est depuis deux ans une subvention record. Est-ce trop? On sait que 3,7 milliards de francs vont à la production et 2,8 milliards de francs aux charges non liées à la production. Cela relativise les choses. Mais cela est conforme à la décision de consacrer, en valeur 1981, 2,5 centimes d'aide à la thermie.

Le charbon français vaut-il cela? Certainement, surtout si on le valorise davantage.

A travers le monde, les pays misent de plus en plus sur le charbon. Nous aurions tort de négliger le nôtre. Ce serait le négliger que de le mettre inutilement en nouvelle récession comme cela a été le cas au cours des vingt années passées. Si nous ne maintenons pas un niveau de production compatible avec les charges non liées toujours en hausse, une politique du charbon nationale devient impossible. L'industrie du matériel minier, pourtant périssante, s'en ressentirait gravement. Notre savoir minier est un des meilleurs du monde et s'exporte bien, comme d'ailleurs nos centrales thermiques au charbon.

Que deviendrait l'affirmation contenue dans le P.P.E. n° 5 selon laquelle il faut économiser l'énergie, en particulier celle qui est importée, et favoriser les substitutions vers les énergies les moins coûteuses en devises?

C'est à mon sens une erreur sur les plans économique et industriel que de laisser filer la politique qui semble être actuellement celle des Charbonnages de France.

C'est une erreur qu'E.D.F. et C.D.F., deux entreprises nationales, s'affrontent au lieu de se compléter. Quand on oppose le prix du kilowatt nucléaire à celui du kilowatt charbon, il faut faire entrer dans les composantes du prix des données comparables, et toutes les données.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous prie de bien vouloir me préciser si vous êtes favorable à une mission parlementaire qui s'informerait sur la situation de C.D.F., sur les rapports entre E.D.F. et C.D.F., sur les coûts réels d'exploitation et de commercialisation du charbon?

Par ailleurs, ne pensez-vous pas utile de dissocier la notion de charges non liées de la notion d'aide à la production de charbon?

Enfin, ne croyez-vous pas nécessaire, pour éviter des fermetures de puits prématurées et mal justifiées, de conserver à certaines houillères, celles de Lorraine par exemple, la chance industrielle que constitue pour elles un bon charbon, en obtenant pour ces houillères une part plus juste et plus proche de l'aide moyenne accordée à la thermie, et en favorisant dans ces bassins la mise en place d'une carbocchimie puissante?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, si vous le permettez, je profiterai de votre question relative au charbon pour répondre également aux interrogations que ce sujet a suscité hier de la part de plusieurs intervenants, et notamment de M. Legrand et de M. Kuchelda.

Tout d'abord, je répète que le Gouvernement a consenti en faveur de la production charbonnière nationale un effort budgétaire qui ne peut être contesté. Cet effort est conforme aux engagements pris et sera maintenu dans le temps.

Ensuite, une nouvelle ligne budgétaire consacrée à l'aide à la réindustrialisation de certaines zones minières qui ne pourraient plus être exploitées a été ouverte. J'en ai indiqué hier le montant.

Comme MM. Legrand, Kuchelda et quelques autres, vous avez évoqué la séparation des charges non liées de cette intervention budgétaire de 6,5 milliards de francs. Plusieurs éléments militent contre cette dissociation. D'abord, il s'agirait de transférer à l'Etat des charges qui résultent de négociations collectives auxquelles l'Etat n'a pas été partie prenante. Néanmoins, je suis prêt, ultérieurement, puisque cette année les choses sont engagées, à examiner avec les parlementaires concernés les perspectives nouvelles qui, compte tenu de l'évolution générale, pourraient conduire à disposer, dans les années qui viennent, non plus de deux mais de trois lignes budgétaires, la première concernant les charges non liées, la deuxième l'aide à la production proprement dite, dans la logique d'entreprise qui doit être définie par Charbonnages de France, et la troisième l'aide à la réindustrialisation des zones minières.

Cette perspective pose un certain nombre de problèmes, y compris des problèmes de précédents par rapport à d'autres secteurs industriels. Mais c'est une question ouverte au niveau du Gouvernement; je suis prêt à poursuivre cette discussion avec les uns et les autres.

Vous avez demandé qu'une mission parlementaire puisse être constituée, qui s'informerait des rapports entre C.D.F. et E.D.F. Je pense que les travaux du groupe « Long terme énergie » ont déjà permis à un certain nombre de personnes qualifiées de discuter de cette question. Par ailleurs, les commissions parlementaires, notamment celle de la production et des échanges et celle des finances, peuvent entendre les responsables de ces entreprises.

Néanmoins, comme la question a été évoquée par un certain nombre d'entre vous, je puis vous indiquer que j'ai pris des initiatives auprès d'E.D.F. pour que les négociations qui auront lieu avec C.D.F. soient plus conformes à l'intérêt général et qu'une progressivité dans l'évolution du parc thermique d'E.D.F. soit examinée avec beaucoup de soin, car, là aussi, on peut manifester la solidarité. De même, je n'exclus pas qu'une solidarité, en termes de personnel, puisse être envisagée entre ces entreprises. Elles donneraient ainsi un exemple qui pourrait être suivi.

Vous avez évoqué les Houillères de Lorraine qui peuvent avoir une chance industrielle particulière, compte tenu de la nature de leur gisement. Cela relève d'abord de la démarche de l'entreprise. Nous savons bien que les points forts de Charbonnages de France sont la Lorraine et la Provence. Il appartient donc à l'entreprise de faire un certain nombre de choix progressifs avec discernement, pour que son exploitation retrouve sinon un équilibre, du moins des perspectives plus conformes à l'intérêt national, en intégrant la dimension de la préférence nationale, dont nous estimons qu'elle doit être envisagée globalement, dans la mesure où il faut bien que l'entreprise ait un projet et une capacité de gestion autonome.

Cela dit, nous ferons en sorte que cette région de Lorraine puisse avoir la confirmation la plus claire possible de son devenir charbonnier qui s'annonce positif, mais qui pourrait être confirmé aussi par les initiatives régionales que j'évoquais tout à l'heure. En effet, là aussi, si les uns et les autres, dans le cadre d'une volonté et d'une solidarité constructives, voulaient aller de l'avant, alors, sans doute, il y aurait des choses à faire ensemble en Lorraine. Pour ma part, en ce qui concerne la dimension régionale, je suis prêt à travailler avec les régions pour examiner l'action que nous pouvons conduire ensemble. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Cartelet.

M. Michel Cartelet. Dans le cadre de la diversification des sources d'énergie, je souhaiterais vous interroger, monsieur le secrétaire d'Etat, sur la politique que vous entendez développer vis-à-vis des réseaux de vapeur issus des centrales nucléaires.

La commission d'information de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine a été mise en place par votre prédécesseur, M. Edmond Hervé, en septembre 1981. Ce fut la première commission de ce type à être créée. Cette fonction de commission pilote lui imposait des charges dans l'innovation.

Elle a tenu cet engagement, en particulier en proposant l'étude de faisabilité et de rentabilité d'un réseau de vapeur alimenté par la chaleur puisée au cœur du réacteur.

Cette étude a prouvé qu'un réseau de vapeur à 280 degrés sur une distance d'une cinquantaine de kilomètres était techniquement réalisable et financièrement rentable dans une région où l'industrie textile et les industries agro-alimentaires, de déshydratation ou de séchage de céréales sont très demandeurs de vapeur et viennent en complément des besoins de chauffage des habitations.

Mais, pour réussir une « première » de cette importance, nous avons besoin de l'engagement du Gouvernement. En effet, la fonction principale d'E.D.F. est et demeure la production d'électricité. Mais une centrale électronucléaire, ou une centrale thermique, d'ailleurs, peut facilement produire et distribuer de la chaleur sous forme de vapeur. Pour obtenir cette diversification dans les fonctions d'E.D.F., il est nécessaire que l'Etat marque précisément sa volonté dans ce domaine.

Si le projet de réseau de vapeur envisagé à partir de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine est concrétisé et que ce soit une réussite sur le plan technique et économique, demain, une toile d'araignée de réseaux de vapeur peut se tisser à partir de chaque nouvelle centrale et améliorer ainsi l'indépendance énergétique de notre pays à travers une filière nouvelle et originale.

J'aimerais savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, si le Gouvernement est disposé à investir des crédits d'étude et d'expérimentation dans un tel type de réseau.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Sur le plan des principes, le Gouvernement est favorable à ce que la chaleur résiduelle des centrales, nucléaires ou autres, puisse être valorisée de la manière la plus intelligente possible.

A cet égard, la commission d'information de la centrale de Nogent-sur-Seine a souhaité la mise à l'étude d'un prélèvement de vapeur en vue d'alimenter la région de Nogent. Un bureau d'études spécialisé a travaillé sur ce dossier et un avant-projet sommaire a été présenté au printemps 1983.

Deux possibilités s'offrent à nous : soit un réseau de voisinage concentré sur Nogent, d'un coût de l'ordre de 100 millions de francs ; soit, ce que vous venez d'évoquer, un réseau lointain s'étendant jusqu'à Troyes, d'une puissance de 196 mégawatts et comprenant une chaufferie charbon-fuel auxiliaire d'appoint, mais dont le montant est de l'ordre d'un milliard de francs.

Si la première solution est relativement classique, la seconde, ainsi que vous l'avez indiquée, est beaucoup plus innovatrice, puisqu'il s'agit, pour la première fois en France, d'un transport de vapeur sur une distance de l'ordre de cinquante kilomètres.

Par conséquent, sans pouvoir aller plus avant dans ma réponse aux questions que vous avez posées, je puis vous indiquer que nous sommes intéressés dans cette affaire, mais que, compte tenu des engagements financiers qui découleraient d'une décision de principe, nous devons examiner avec beaucoup de soin la faisabilité et surtout la rentabilité d'un tel investissement au moment où, vous le savez, l'argent n'est pas aussi commode à trouver qu'à d'autres époques.

Je sais que le conseil général de l'Aube s'attache à réunir les moyens d'établissement d'un avant-projet détaillé concernant le réseau de voisinage. Nous ne ferons pas ce dossier, mais nous voulons l'examiner au plus près. Les perspectives sont sans doute intéressantes, mais nous comprenons que, dans l'état actuel des choses, nous ne voulions avancer qu'avec mesure et assurés de la réussite, car un échec constituerait une très fâcheuse contre-démonstration.

M. le président. La parole est à M. Jagoret.

M. Pierre Jagoret. Monsieur le secrétaire d'Etat, tout récemment de nombreux Français ont été choqués par la publicité parfois tapageuse réalisée par E.D.F., réaction furt compréhensible chez tous ceux qui ont pris conscience que cette publicité est la conséquence d'un programme nucléaire disproportionné. On comprend mal que soit encouragée sans précaution la consommation d'énergie en un temps où l'accent doit être mis sur la maîtrise de celle-ci.

N'aurait-il pas été préférable que E.D.F. consacre ces moyens à donner des exemples d'application de l'électricité dans des domaines où nous dépendons intégralement de l'importation ? N'aurait-il pas été bon, par exemple, que ces crédits publicitaires soient utilisés à l'acquisition de véhicules à traction électrique ? Il apparaît, en effet, que les distances moyennes parcourues en milieu urbain, ainsi que les caractéristiques d'une bonne partie du parc E.D.F. se prêtent particulièrement bien à une utilisation de ce type. Notre entreprise nationale aurait pu jouer là un rôle exemplaire d'entraînement.

Cela me conduit à vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat, s'il ne serait pas souhaitable et conforme à l'intérêt de la nation, que la politique d'utilisation de l'énergie soit déterminée par un organisme neutre et proche des orientations du Gouvernement — je songe à l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie.

Monsieur le secrétaire d'Etat, je crains que si chaque producteur d'énergie conduit à sa façon une politique de consommation, cela ne se traduise par de la confusion, des contradictions et du gaspillage, toutes choses qui sont en opposition avec la rigueur qui doit marquer toute notre politique. (Applaudissements sur plusieurs bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, on ne saurait obliger les responsables des entreprises nationales à avoir du goût ! Il n'existe pas de comité de censure au secrétariat d'Etat chargé de l'énergie, même si j'ai pour ma part apprécié diversement les initiatives publicitaires d'E.D.F.

Je souhaite que, en respectant la liberté du consommateur, particulier ou industriel, on s'efforce de valoriser les usages intelligents, rationnels et performants de l'énergie sous toutes ses formes.

Cela dit, votre question sur les véhicules à traction électrique est intéressante. Le développement de l'emploi de tels véhicules est encore subordonné à la possibilité, non seulement technique, mais surtout économique, de fabriquer des accumulateurs suffisamment puissants et fiables, d'un poids réduit et d'un prix acceptable.

Le défi est d'ores et déjà relevé, mais aucune solution définitive n'a encore été trouvée. Malgré la difficulté d'un tel projet, sur lequel on travaille dans de nombreux pays, et qui fait d'ailleurs l'objet de coopérations franco-étrangères, l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie a consacré en 1983 aux recherches sur les accumulateurs un montant de crédits de 8 300 000 francs. Ce programme, je tiens à le confirmer, sera non seulement poursuivi, mais encore renforcé, puisque

l'agence y consacrera 13 millions de francs en 1984. Nous pensons qu'il y a là des perspectives intéressantes en matière d'innovation technologique comme en matière d'environnement, qui préoccupent tant les maires de communes urbaines, qui sont nombreux dans cette assemblée.

M. le président. La parole est à M. Vadepiéd.

M. Gly Vadepiéd. A travers l'examen du projet de budget et au vu de l'augmentation significative des crédits prévus pour 1984 en faveur de l'industrie et de la recherche, permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous dire combien nous ressentons la détermination du Gouvernement de donner à la France les moyens de se doter d'une véritable stratégie industrielle. Il n'est pas inutile de le rappeler, tant soit partiales sur ce point les appréciations de l'opposition. Et quand je dis « partiales », je pourrais dire « de mauvaise foi ».

Cette stratégie, que M. le ministre de l'industrie et de la recherche a longuement développée devant nous le 11 octobre dernier et dont nous étudions aujourd'hui les moyens financiers, répond aux préoccupations de la révolution technologique que nous vivons.

Chacun connaît dans sa circonscription les drames, sur le plan social et du point de vue de l'emploi que constituent les licenciements économiques dus aux restructurations inévitables de certains groupes industriels ou aux fermetures pures et simples d'entreprises.

En Picardie, région dont je suis l'élu, la situation de l'emploi est tout à fait préoccupante. Nous sommes touchés par des problèmes aussi importants que la restructuration de la compagnie Boussac-Saint Frères, de Pechiney Ugine Kuhlmann, ou d'Isover Saint-Gobain, les difficultés de la société Motobécane, qui semblent s'arranger, le dépôt de bilan de la société Dunlop-France ou encore la fermeture des usines de la société des Tuileries de Beauvais, — industrie locale traditionnelle qui employait plus de 200 personnes en région rurale. J'aimerais sur ce point, si vous avez des informations, que vous puissiez, monsieur le secrétaire d'Etat, nous les donner.

Les cas que je viens de citer, qui ne sont que des exemples, montrent tous que notre industrie est souffrante. Dans de telles circonstances, surtout lorsque le mal a couvé plusieurs dizaines d'années sans qu'il ait été tenté de l'enrayer, il convient de ne pas se montrer économe sur les moyens de guérison possibles. Il ne suffit pas que le remède soit efficace, il faut aussi que le moral soit bon, celui des entrepreneurs, comme celui des travailleurs de l'entreprise et de tout l'environnement humain. Il est nécessaire que les Français soient le plus possible associés à la vie industrielle.

C'est ce que vous avez souhaité faire avec la création des Codévi, comptes pour le développement industriel, qui alimentent le fonds de modernisation industrielle. Cette nouvelle orientation de l'épargne populaire, tout en dégagant des moyens financiers nouveaux, va tout à fait dans le sens d'une plus grande prise de conscience des problèmes industriels par les Français et les Françaises. Cela est d'ailleurs accentué par le fait qu'une part significative des fonds collectés dans une même région sert obligatoirement à financer des projets industriels locaux.

Ce sont là autant de mesures, auxquelles il convient d'ajouter la mise en place des Corri, les comités régionaux de restructuration industrielle, qui responsabilisent davantage la population en faisant largement appel à elle dans le cadre de la nécessaire mobilisation de toutes les énergies pour le renforcement et la modernisation de l'industrie.

Dans ce même esprit, je voudrais en conclusion vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat que des instructions précises soient données pour que, chaque fois qu'est étudié un dossier d'entreprise en difficulté, soit mise en œuvre la plus large concertation entre les différents organismes compétents dans la recherche d'une solution.

Qu'il s'agisse du C.I.R.I. ou même de la D.A.T.A.R., avec ses prérogatives particulières en matière d'aménagement industriel, l'expérience me fait penser que l'information nécessaire ne redescend pas toujours très vite au plan local. Pourtant, à ce niveau également, existent de réels moyens qui pourraient être utilement pris en considération : subventions ou garanties d'emprunt désormais possibles de la part des collectivités locales, agences régionales de développement industriel, comités départementaux d'expansion, chambres de commerce et d'industrie, services économiques municipaux, etc.

Est-il possible, monsieur le secrétaire d'Etat, d'obtenir des précisions sur tous ces points et pouvez-vous donner des instructions dans le sens que j'ai suggéré ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, le Gouvernement est conscient des difficultés que rencontre la région de Picardie qui subit, comme quelques autres malheu-

reusement, les contrecoups très rudes de la récession industrielle dans un certain nombre de secteurs. Vous avez, entre autres, parlé des entreprises Boussac-Saint Frères et Motobécane et du secteur de la machine-outil.

La situation est appréciée à sa vraie dimension par le Gouvernement et la réponse à y apporter doit être la revitalisation du tissu industriel, avec à la fois des actions de formation initiale et continue, des transferts de technologie, l'amélioration de l'environnement de l'entreprise et aussi, il faut bien le dire, une création volontariste d'emplois par des implantations nouvelles d'entreprises. Nous savons que le conseil régional est prêt à s'engager à cet égard.

Je puis vous assurer que la D.A.T.A.R. et le ministère de l'industrie et de la recherche sont décidés à faire, en liaison avec la région, un effort important. La Picardie ne doit pas désespérer. Nous connaissons sa volonté, ses capacités et la qualité des hommes qui y travaillent. Elle peut compter sur la solidarité de l'action gouvernementale.

M. le président. La parole est à M. Lotte.

M. André Lotte. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez déjà apporté un certain nombre de précisions sur la politique charbonnière. Je voudrais toutefois insister auprès de vous pour que le plan d'entreprise pour 1984, et notamment le plan de production, soit rapidement présenté au conseil d'administration de Charbonnages de France.

Ce plan devrait s'inscrire dans un plan d'entreprise pluriannuel couvrant la période du 1^{er} Plan. Si, pour 1984, il ne peut faire l'objet d'une large concertation dans l'entreprise, ce que nous déplorons, l'élaboration du plan pluriannuel devra mobiliser toutes les énergies dans l'entreprise.

L'élaboration participative des choix de l'entreprise, associant direction, syndicats et pouvoirs publics, s'inscrit parfaitement dans l'esprit de la loi de démocratisation du secteur public qui veut que toutes les grandes orientations de l'entreprise permettent un large débat démocratique en son sein et résultent d'un choix du conseil d'administration.

Le plan d'entreprise pour 1984 devrait être connu avant la fin de l'année, car les mineurs ne peuvent plus vivre dans l'attente. Le climat social qui en résulte peut conduire à tout instant à des affrontements sociaux graves pour l'avenir de l'entreprise, mais également pour l'avenir des régions minières.

Si rationalisation de la production il doit y avoir, elle doit être conduite dans l'équilibre financier, ce qui suppose que joue la solidarité entre Charbonnages de France et Electricité de France, de façon que la seconde garantisse aux premiers un prix de cession du kilowattheure charbon produit dans les centrales minières égal à celui que l'on connaît actuellement et un volume d'appel suffisant.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, j'ai déjà largement répondu sur le sujet que vous soulevez.

Vous évoquez la mise en œuvre de la loi de démocratisation du secteur public aux Charbonnages de France. C'est sans doute une des entreprises où elle se justifie le mieux. Nous entendons donc qu'elle s'y applique, avec les adaptations possibles dès lors qu'elles apparaissent nécessaires. Je ne sais si les perspectives de production pour 1984 pourront être définies dans ce cadre-là, mais la démarche sera entreprise. Nous y veillerons.

En ce qui concerne le plan pluriannuel de production, je ne souhaite pas, je l'ai déjà dit, que l'on fixe de façon artificielle, au niveau d'un cabinet ministériel, voire du bureau du ministre, un objectif que chacun s'efforcera ensuite d'atteindre. Je souhaite que ce soit l'entreprise, comme vous le souhaitez vous-même, qui définisse elle-même ses propres perspectives de production, de valorisation et de commercialisation.

J'ai déjà répondu sur les rapports entre C.D.F. et E.D.F. Nous veillerons à ce qu'ils soient plus équilibrés.

Des perspectives existent par ailleurs en ce qui concerne les chaufferies collectives, l'habitat, les grandes entreprises — je pense notamment aux tuileries qui sont un bon exemple des secteurs vers lesquels il serait souhaitable que Charbonnages de France mène une politique de commercialisation plus active.

Charbonnages de France ne doit pas seulement attendre des instructions. Il faut qu'elle se prenne en main, qu'elle aille de l'avant pour arriver, avec l'aide de la solidarité nationale, voire de la solidarité régionale, aux meilleurs résultats possibles en termes de production et de commercialisation, puisque nous ne voulons pas imposer de contingents. Si la production et la commercialisation sont supérieures aux prévisions, le Gouvernement ne pourra que s'en réjouir.

En conclusion, le Gouvernement comprend les interrogations et les difficultés sociales des mineurs. Mais il ne faut pas oublier qu'ils détiennent eux-mêmes, au niveau de l'entreprise, au niveau de chaque bassin, une part de la réponse à apporter.

M. le président. La parole est à M. Vennin.

M. Bruno Vennin. Monsieur le secrétaire d'Etat, voici bientôt deux ans que, sur demande expresse du Président de la République, un plan machine-outil a été adopté. S'agissant d'un secteur stratégique et d'une procédure significative de notre démarche, le bilan à tirer mérite notre attention.

Vu du terrain, l'impression est contrastée. A Saint-Etienne, centre traditionnel de la mécanique et de la construction de machines, on observe à la fois la mise en place d'un outil efficace, comme à Berthiez-Saint-Etienne, pour les machines lourdes, et la disparition de P.M.I. dont la technique était bonne, mais dont la fragilité structurelle n'a pas résisté à l'approfondissement de la crise dans les industries d'équipement.

On voit aussi que les structures chargées d'innover, de diffuser les technologies et d'assurer la formation réagissent et s'adaptent avec une certaine lenteur, aux niveaux local et régional comme au niveau national. Enfin, on voit, comme j'ai eu l'honneur de le souligner le 11 octobre, lors du débat sur la politique industrielle, que les structures du ministère de l'Industrie et de la recherche offrent une logistique administrative et politique encore insuffisante, malgré une volonté clairement affichée et des moyens financiers réels.

Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, prolonger ce bref diagnostic par un bilan de l'action du ministère de l'Industrie et de la recherche dans l'application du plan machine-outil ? En particulier, où en est l'exécution de la restructuration industrielle, notamment pour les machines catalogues ? Quels sont les résultats commerciaux de votre volonté de reconquête du marché intérieur ? Il nous arrive, assez souvent, d'avoir à connaître des plaintes d'industriels français qui semblent être écartés de marchés dans des conditions de concurrence qui ne sont pas satisfaisantes.

Par ailleurs, à quelle hauteur ont été consommés dans ce secteur les différents moyens financiers : prêts, aides à l'innovation, crédits de politique industrielle ?

Enfin, où en est la mobilisation des organismes publics et parapublics, Cetim, Cermo et Adépa, chargés de renouveler l'approche « machines et systèmes de mise en œuvre » et sa diffusion dans le tissu industriel de notre pays, qu'il s'agisse d'innovation, de transfert de technologie ou de formation ?

Sur ce dernier point, le plan « machine-outil » me semble prendre du retard.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, il est effectivement dans votre rôle de vérifier l'état d'avancement d'un plan, en l'occurrence le plan « machine-outil ».

Le programme de développement de la machine-outil arrêté en conseil des ministres du 2 décembre 1981 comporte les actions principales suivantes : le développement des sociétés de machine-outil par le biais d'une vingtaine de contrats d'entreprise ; la mise en œuvre d'un programme d'innovation technologique et de formation ; la régionalisation des structures de l'Adépa, dont les prestations techniques sont destinées à aider les P.M.I. à s'engager dans la voie de l'automatisation ; l'accroissement simultané des dotations de la procédure I.L.E.C.A., gérée par l'Adépa, avec les mêmes objectifs de sensibilisation des P.M.I. à l'acquisition de matériels et équipements de conception avancée ; enfin, l'augmentation des commandes publiques de l'éducation nationale, avec une orientation marquée vers l'achat de machines à commandes numériques. Je puis vous indiquer, à cet égard, que chaque année, entre 1982 et 1984, il aura été procédé à l'achat de 430 millions de francs de matériel de ce type. Le programme arrêté en décembre 1981 est intervenu alors que le secteur de la machine-outil s'effondrait : déficit extérieur de 1 milliard de francs, pertes cumulées de l'industrie dépassant 600 millions de francs en 1981 pour un chiffre d'affaires de 4,5 milliards et 18 000 emplois.

Malgré l'aggravation de la crise mondiale dans ce secteur, la mise en œuvre du programme s'est effectuée, dans l'ensemble, de manière conforme aux décisions, avec, cependant, je vous le concède, un certain décalage dans le temps pour les programmes de recherche et certaines restructurations industrielles, mais, à ma connaissance, actuellement, il n'en reste plus qu'une à achever.

Pour ce qui concerne, plus précisément, les centres techniques, le programme de recherche et de développement technologique de ces trois centres se développe progressivement et devrait connaître un fort accroissement en 1984.

Cette action de recherche collective est essentielle pour élever le niveau technologique d'une profession composée surtout de petites et moyennes industries.

Deuxièmement, la régionalisation de l'Adépa, par des antennes ou des délégués régionaux, est largement engagée et devrait être normalement achevée en 1985. Il y aura alors dans chaque région un outil efficace en matière de formation et d'assistance technique.

Enfin, je rappellerai que le Cetim et l'Adépa ont décidé de créer ensemble un pôle « productique » dans le département de la Loire, notamment à Saint-Etienne, qui recevra l'appui de l'Etat et, je l'espère, celui des collectivités locales.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Couillet.

M. Michel Couillet. Monsieur le secrétaire d'Etat, je veux aborder une question particulièrement grave pour mon département. Il s'agit des récentes décisions prises par la compagnie Boussac-Saint Frères.

Le plan de restructuration mis en place par la direction a pour effet de supprimer dans l'immédiat 600 emplois. La fermeture de l'usine Carmickael d'Ailly-sur-Somme, décidée brutalement ces jours derniers, concerne 350 salariés, dont la moitié seront au chômage et les autres soumis à un stage de reconversion à trente heures par semaine. L'inspecteur du travail a, quant à lui, accepté 492 licenciements.

Je puis vous assurer que ces mesures regrettables ont provoqué une profonde émotion dans la population, que les promesses, toujours non tenues par la direction, de créer d'autres industries n'arrivent pas à apaiser.

La cause serait due, nous dit-on, à une situation déficitaire du secteur « emballage », faute d'avoir un système de production suffisamment adapté.

Dans un tel cas, ne croyez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il eût été préférable de rechercher avec tous les partenaires sociaux les solutions et les moyens de moderniser l'outil de travail ?

Je crois savoir que le plan « textile » avait pour objet de doter notre pays d'une industrie moderne, capable de répondre à ses besoins.

M. le Président de la République a affirmé récemment : « Nous sommes maintenant en mesure de reconquérir une part de notre marché intérieur. » Je souscris volontiers à cette déclaration, d'autant qu'il est possible de la mettre en application dans le secteur « emballage » en polypropylène.

Nous produisons actuellement 45 millions de tonnes, soit à peine la moitié du marché français et le quart des besoins européens. Nous avons donc à portée de main, si je puis dire, un marché à gagner. Et nous savons que la modernisation de l'usine d'emballage, estimée par la direction à 40 millions de francs, permettrait d'y parvenir.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat : premièrement d'organiser rapidement, sous votre autorité, une table ronde avec tous les partenaires sociaux et les élus afin d'explorer toutes les pistes et d'étudier toutes les propositions pouvant conduire à des solutions ; deuxièmement, d'obtenir des banques régionales les avances financières nécessaires avec, pour caution, les biens immobiliers que les Willot ont accumulés dans le département de la Somme. Les travailleurs de cette région, qui ont déjà payé un lourd tribut à la gestion des Willot, attendent beaucoup de votre intervention afin qu'aucun licenciement n'intervienne avant cette conversion et la création d'emplois de rechange.

M. Jean Jarosz et M. Joseph Legrand. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, chargé de l'énergie.

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Vous évoquez, monsieur le député, le problème du groupe Boussac-Saint Frères et du groupe Agache Willot. Vous savez dans quelle situation nous avons trouvé cette entreprise et quels efforts ont été faits, tant sur le plan des structures que sur le plan financier, pour essayer de remettre sur pied une compagnie industrielle qui permette à la fois de participer à la reconquête du textile national, y compris dans le secteur « emballage », et de maintenir le plus grand nombre d'emplois possible.

Compte tenu de la situation que nous avons trouvée et que vous connaissez mieux que quiconque, cette tâche n'est pas facile. La nouvelle compagnie B. S. F., au capital de laquelle participent les banques et l'U.D.I., a commencé à remettre sur pied et à gérer les soixante-dix établissements du groupe. C'est une tâche considérable, qui demande de l'argent, du temps et beaucoup de volonté.

Vous suggérez l'organisation d'une table ronde régionale pour étudier les problèmes spécifiques de votre région, envisager des interventions bancaires et examiner les perspectives industrielles. Je m'en entretiendrai personnellement avec le ministre de l'Industrie, pour rechercher, compte tenu de l'enjeu que cela représente pour votre région au plan tant économique que social, les meilleures solutions possibles.

M. le président. La parole est à M. Balmigère.

M. Paul Balmigère. Monsieur le secrétaire d'Etat, ma question porte sur la restructuration de l'industrie cimentière.

Les données en ma possession sont les suivantes : selon des études de prospective, la consommation de ciment baisserait de 3,1 p. 100 d'ici à 1988 et resterait de l'ordre de 22 millions de tonnes. Or le patronat envisage de réduire les capacités de production de 20 à 25 p. 100.

Une telle mutilation ne se justifie pas par l'évolution prévisible de la consommation.

Deuxième préoccupation : le plan de restructuration prévoit de porter à vingt le nombre de cimenteries, au lieu de cinquante-six.

Ce choix éloigne la production des usagers et accroît le coût du transport. Il privera des régions d'un potentiel d'emplois : on parle de 2 000 suppressions d'emplois, s'ajoutant aux 3 000 intervenues ces dernières années.

La production par des unités de grande taille sera moins souple que par petites unités.

Cette industrie, pourtant, se porte bien. C'est une de celles qui a le plus investi à l'étranger, notamment aux Etats-Unis. On peut d'ailleurs s'interroger sur l'intérêt de ces investissements pour notre économie.

Les améliorations technologiques ont été particulièrement sensibles sur le poste « énergie », puisque celui-ci aurait baissé de 60 p. 100.

Quelle est votre opinion, monsieur le secrétaire d'Etat, sur cette restructuration, dont je ne vois pas les avantages pour notre économie ?

Par ailleurs, le charbon occupant une grande place dans notre débat, comptez-vous inciter cette industrie à utiliser une plus grande part de charbon français ? Actuellement, elle importe 75 p. 100 de ses besoins, dont une bonne part d'Afrique du Sud, ce qui est, à mon avis, un comble !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, votre question me permet de répondre aux interventions générales, relatives aux problèmes internationaux du charbon.

Je présenterai deux observations.

Première observation : nous avons diminué cette année nos importations de charbon de l'étranger de plus des deux tiers. Cette réduction concerne notamment nos importations en provenance de l'Afrique du Sud. Nous avons ainsi tenu les engagements qui avaient été pris.

Deuxième observation : j'ai demandé à un expert, M. Desprairies, d'examiner les perspectives internationales charbonnières et la façon dont les Charbonnages de France pourraient y être associés.

En ce qui concerne l'industrie cimentière, il est exact que le charbon qu'elle consomme n'est pas toujours français, mais cela tient à des problèmes de qualité. Un certain nombre de cimenteries se sont reconverties au charbon ; nous continuerons, avec le fonds de modernisation et d'équipement et Charbonnages de France, à les encourager dans cette voie.

Il est exact que l'industrie cimentière est actuellement confrontée à une décroissance de son marché, lequel devrait toutefois se stabiliser, à un million de tonnes près, au niveau prévu pour 1983, avec des perspectives de 2 à 3 millions de tonnes à l'exportation, soit une fourchette, pour la production nationale, de 22 à 25 millions de tonnes.

Cela dit, l'outil de production français accuse une nette surcapacité, puisque la capacité française est actuellement de l'ordre de 35 millions de tonnes. Ce sont donc plus de 30 p. 100 de cette capacité qui restent inemployés. Cette situation doit nécessairement conduire à un redéploiement.

Il est certes nécessaire de procéder à une adaptation quantitative pour que nos productions restent compétitives, mais nous veillerons également à ce que les problèmes sociaux éventuels et les problèmes d'approvisionnement soient traités, ainsi que vous le souhaitez, monsieur le député, dans la plus grande concertation et avec le plus grand discernement. Nous ferons notamment en sorte que les sites soient intelligemment répartis sur l'ensemble du territoire national afin que ne s'ajoutent pas des surcoûts de transport aux contraintes de redéploiement.

M. le président. La parole est à Mme Horvath.

Mme Adrienne Horvath. Monsieur le secrétaire d'Etat, ma question porte sur les moyens donnés au bureau de recherches géologiques et minières.

L'enveloppe de cet organisme est réduite et il semble que la direction ait décidé de faire l'essentiel des économies sur la recherche charbonnière. Il ne restera que la certification du gisement de Mézos, dans les Landes. Des découvertes potentielles importantes seraient alors données.

Ce choix confirme les craintes que nous avons à propos de la valorisation des ressources charbonnières de notre pays. Je veux, après mes collègues, répéter que nous n'acceptons pas cette régression.

Après notre accord sur l'orientation de la politique charbonnière, dont notre assemblée a délibéré en octobre 1981, les objectifs sont aujourd'hui remis en cause. Résultat : baisse de la production, suppression de milliers d'emplois, indépendance énergétique compromise, des milliers de familles dans le désarroi.

En tant que député de Ladrecht, de ce bassin minier des Cévennes, dont les hommes, qui ont tant souffert de la politique de la droite, se prenaient pourtant à espérer, je souhaiterais, monsieur le secrétaire d'Etat, au nom des députés des bassins miniers, au nom des députés de mon groupe, vous faire part de notre émotion, de nos regrets face à des décisions qui seront lourdes de conséquences pour les hommes, pour notre pays. Et si nous avions eu la possibilité de nous prononcer sur le budget des Charbonnages, nous ne l'aurions pas voté.

J'en arrive maintenant à ma question : le Gouvernement va-t-il consentir un effort en faveur du budget du bureau de recherches géologiques et minières, au moins pour lui conserver des capacités identiques à celles qu'il avait l'an passé ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Madame le député, j'ai évoqué le problème du bureau d'études géologiques et minières dans mon propos général d'hier. Dans le cadre d'une rigueur à laquelle personne ne peut raisonnablement échapper, il nous a effectivement fallu réduire les crédits de cet organisme dont les mérites ne sont plus à démontrer, ni sur le plan international, ni surtout sur le plan national.

Vous avez soulevé un autre problème, celui de l'inventaire charbonnier. J'ai fait, de mon côté, une proposition qui, je l'espère, pourra être reprise, du moins en seconde lecture, visant à compléter la dotation et à poursuivre cet inventaire minier. Je pense, notamment, au gisement de lignite des Landes dont vous avez parlé ou même aux autres gisements charbonniers connus que nous pourrions peut-être exploiter plus tard selon des procédés plus modernes, gazéification *in situ*, par exemple.

Cela dit, vous avez évoqué le problème de la mine. Je comprends votre émotion. Les mineurs doivent être conscients de l'effort de solidarité nationale que nous faisons. Nous proposons actuellement soit un avenir dans la mine, soit un avenir près de la mine. L'ouverture de cette nouvelle ligne budgétaire à la hauteur que j'indiquais est une réponse qui ne doit pas être sous-estimée.

Mieux vaut, comme l'indiquait M. le Premier ministre ou M. le Président de la République, avoir un avenir assuré plutôt que de prolonger une situation incertaine. Ce langage n'est pas facile à tenir. Ma région compte de nombreux mineurs. Nous avons discuté longuement ensemble. Finalement, certains ont estimé que, lorsque l'avenir n'était pas assuré, il fallait courageusement prendre en compte des perspectives nouvelles, car le monde change. Bien sûr, nous aurons besoin de cette richesse nationale qu'est le charbon, mais nous devons aussi prendre en compte l'évolution technologique — cette troisième révolution industrielle qui fait que le monde de demain ne sera plus tout à fait comme celui d'aujourd'hui.

Si un gouvernement peut gérer cette transition, qui n'est facile pour personne, c'est bien un gouvernement qui prend en compte les problèmes sociaux, qui sait ce qu'est la générosité, qui sait ce qu'est la solidarité, c'est-à-dire un gouvernement de gauche. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Jarosz.

M. Jean Jarosz. La rénovation de notre industrie est au cœur de la nouvelle politique voulue par les Français en 1981. Dans cet ensemble, un secteur est particulièrement stratégique : il s'agit de l'ingénierie, avec ses 100 000 salariés, dont 50 p. 100 sont des ingénieurs.

Située entre la recherche et l'industrie, de son activité découle l'irrigation, dans l'appareil productif en général, des innovations technologiques et de gestion d'entreprise.

De plus, 80 à 90 p. 100 de l'ingénierie dépend du secteur public, ce qui lui confère des responsabilités quant à la mise en œuvre des choix gouvernementaux.

Actuellement, ce secteur connaît des restructurations importantes, provenant, pour l'essentiel, du repérage des activités industrielles et du repositionnement sectoriel des groupes nationalisés. Cela n'est pas en soi condamnable dans la mesure où les institutions du personnel sont informées et consultées.

Par contre, en marge de ces restructurations, dans beaucoup de sociétés d'ingénierie ont été annoncés des licenciements, des réductions d'effectifs, aboutissant à adapter ces sociétés aux marchés immédiats.

Les outils de la nation que constituent ces entreprises sont le seul aspect du court terme. Ces équipes — capital précieux —, une fois détruites, ne peuvent plus être reconstituées. Ce sont donc des éléments indispensables pour la mise en œuvre de

filiales industrielles compétitives. Elles méritent en conséquence un soin attentif de la part du Gouvernement, auquel nous demandons de préciser ses objectifs.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Je vous remercie, monsieur Jarosz, d'avoir posé cette question sur l'ingénierie. A cet égard, les perspectives ont été tracées de façon très claire par M. Fabius, qui a rappelé que notre meilleur gisement, c'est l'intelligence et que notre meilleur outil, c'est la formation.

Nous veillerons, dans les actions entreprises, y compris par le fonds industriel de modernisation, par le programme productique et par la recherche, à laisser évoluer les structures nouvelles d'ingénierie, qui doivent s'adapter aux besoins. Mais il ne faut pas détruire des équipes, qui doivent rester homogènes pour être performantes.

Nous veillerons aussi à ce que l'ingénierie française, qui possède dans de nombreux secteurs une réputation internationale, puisse à la fois conserver sa part de marché sur le plan national et concourir utilement à l'équilibre de notre commerce extérieur. Les contacts internationaux que j'entretiens me prouvent que les perspectives, dans ce domaine, peuvent être élargies.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions du groupe communiste. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Battist.

M. Umberto Battist. Monsieur le secrétaire d'Etat, la France est le seul pays industriel qui exporte ses ferrailles au lieu de les valoriser lui-même. C'est ainsi que plus de 4 millions de tonnes de ferrailles françaises ont été exportées en 1982. Ce faisant, nous subventionnons de façon importante des sidérurgies concurrentielles, et notamment italienne, laquelle, en se procurant de la ferraille à très bon coût, peut ensuite réinjecter sur le marché français des produits finis à un prix que ne peut soutenir la filière hauts fourneaux.

Ce constat est celui de l'héritage de vingt années de choix malheureux effectués par les groupes sidérurgiques qui ont dédaigné la filière ferraille. Le rapport Judet insistait sur la nécessité de mettre fin à ce déséquilibre. Il semble que nous n'en prenions que très lentement le chemin puisqu'en 1982 l'utilisation de la ferraille française a de nouveau baissé de 12 p. 100.

J'ai pris l'initiative de faire élaborer un plan de reconversion de l'unité Cockerill d'Haumont en une mini-sidérurgie qui, s'appuyant sur les mêmes technologies et la même légèreté de structures, pourrait être parfaitement concurrentielle avec les sidérurgies étrangères et notamment italienne.

Dans ces conditions, ne pensez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il convient d'accélérer une plus grande utilisation des ressources nationales en ferraille ? N'estimez-vous pas qu'il y a place sur le territoire national pour des activités sidérurgiques en dehors de deux groupes nationalisés ? Enfin, ne pensez-vous pas que nombre de métiers, y compris en sidérurgie, peuvent être exercés dans de meilleures conditions et avec une plus grande efficacité par des petites et moyennes industries que par des établissements dépendant de grands groupes intégrés ?

Quelle sera l'attitude du ministère de l'industrie et de la recherche si un sidérurgiste indépendant français prend l'initiative d'assumer la responsabilité industrielle du projet de reconversion de l'unité d'Haumont ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, notre expérience sur le plan européen, et en particulier ce que nous voyons de l'autre côté des Alpes, nous conduit à considérer que l'on ne peut cantonner la sidérurgie au seul niveau des grandes structures.

Vous avez souligné l'état dans lequel nous avons trouvé ce secteur industriel et vous ignorez pas que nous avons procédé à un certain nombre de réorganisations.

En ce qui concerne la filière ferraille, le Gouvernement est favorable à l'existence de petites et moyennes industries. De telles entreprises, qui peuvent intervenir avec une grande souplesse et qui bénéficient d'une spécialisation plus poussée, sont en effet à même de desservir des marchés régionaux, nationaux, voire européens.

Je puis vous assurer que le ministère de l'industrie sera attentif au devenir de ces industries de petite ou moyenne dimension, qui sont tout à fait complémentaires et qu'il veillera à ce que les deux grandes structures leur laissent une juste place, au niveau des produits et des marchés.

M. le président. La parole est à M. Mellick.

M. Jacques Mellick. La région Nord—Pas-de-Calais, comme l'a souligné M. le ministre de l'industrie et de la recherche, se trouve confrontée à une véritable mutation.

Ses industries traditionnelles — la sidérurgie, le charbon et le textile — doivent s'adapter et trouver une compétitivité accrue qui, inévitablement, s'accompagnera, il faut être réaliste, d'un coût social très élevé.

D'ores et déjà, le plan textile, par l'allègement de certaines charges, l'encouragement à l'investissement, la meilleure organisation du travail, a donné des résultats positifs puisque l'investissement annuel a progressé, après application du plan, de 20 p. 100, et que la perte d'emploi a regressé de 6 à 2 p. 100.

En ce qui concerne la sidérurgie, la stratégie courageuse, choisie en harmonisation avec les capacités de production retenue au sein de la Communauté économique européenne, prévoit une perspective de production française de 17 à 18 millions de tonnes.

S'agissant du charbon, l'effort financier de l'Etat s'élèvera, en 1984, comme en 1983, à 6,5 milliards de francs, complété par une subvention nouvelle aux houillères nationales de 325 millions de francs, destinée à la couverture des dépenses de reconversion des zones minières.

Il s'agit, nous en sommes tous conscients, de maintenir et de moderniser un outil de travail qui est et restera un atout indispensable pour notre économie nationale.

Ce plan d'adaptation des industries de base doit se compléter d'une politique audacieuse d'implantations nouvelles dans des secteurs porteurs d'avenir, notamment l'électronique. La France doit assumer et maîtriser la troisième révolution industrielle, celle des technologies nouvelles.

Aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous demande de nous préciser, en ce qui concerne la région Nord—Pas-de-Calais, les grands axes — industrie, formation, recherche — de cette politique industrielle novatrice fondée sur les technologies nouvelles, politique qui doit s'intégrer au mieux dans le plan d'adaptation de nos industries lourdes afin de préparer la reconversion de notre région au moindre coût social.

Vous demandez, monsieur le secrétaire d'Etat, aux régions concernées de faire leur choix sur l'affectation des subventions allouées aux houillères nationales. Pouvez-vous nous préciser la structure qui est envisagée afin que la région Nord—Pas-de-Calais, entre autres, puisse remplir cette mission et assurer la modernisation de son bassin minier ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, il y aurait beaucoup de choses à dire parce que la question que vous avez posée est multiple.

Pour ce qui concerne le charbon, nous sommes ouverts à une coopération contractuelle entre l'Etat, la région Nord—Pas-de-Calais et les Charbonnages de France. A cet égard, des structures pourraient être mises en place tant sur le plan de l'utilisation du crédit prévu à la nouvelle ligne budgétaire de réindustrialisation qu'en ce qui concerne la réhabilitation des logements. Il importe que nous nous rapprochions pour mettre en place et en œuvre ce dispositif.

Mais ce que votre question sous-entend, et qui me semble essentiel, c'est que par des accords entre l'Etat et une région qui souhaite entrer de plain-pied dans la troisième ère industrielle, il doit être possible de faire des choses exemplaires.

Voici donc ce que le ministère de l'industrie et de la recherche compte faire, dans le cadre de la solidarité nationale, aux côtés du conseil régional, pour promouvoir l'innovation et le progrès technologiques dans la région Nord—Pas-de-Calais après que, dans les siècles passés, le charbon a donné naissance à la première ère industrielle.

Première action : le développement des organismes de recherche.

Le C.N.R.S. renforcera très sensiblement son potentiel en laboratoires propres — une administration déléguée sera mise en place dès 1984 — et doublera l'année prochaine son soutien financier aux laboratoires de la région.

L'I.N.R.A. — institut national de la recherche agronomique — accroîtra sa participation aux actions régionales, dans le cadre de l'institut de l'agro-alimentaire, du pôle en microbiologie et du pôle en génie industriel alimentaire.

L'I.N.S.E.R.M. — institut national de la santé et de la recherche médicale — développera la recherche médicale clinique et participera à la mise en place d'un pôle « médical ».

Le centre IFREMER de Boulogne sera renforcé par l'arrivée du CNEOX — centre national pour l'exploitation des océans — et la mise en place d'une unité de valorisation des produits de la mer.

Deuxième action : la création d'un pôle de productique robotique. Un pôle est en cours de constitution autour de l'université de Valenciennes, pour la formation, de celle de Lille, pour la recherche, et de l'école des mines de Douai, pour les transferts de technologie.

Troisième action : la création d'un groupement régional pour la recherche dans les transports. Ce groupement, qui a été créé en 1983, va se développer en 1984 autour de l'antenne

de l'institut de la recherche dans les transports et de l'université de Lille I. Sa compétence portera sur les automatismes et sur les systèmes automatisés dans les transports.

Quatrième action : la création d'un pôle de génie biomédical. La région disposera de l'un des sept pôles de génie biomédical français pour valoriser la recherche dans ce domaine et aider à l'émergence d'une industrie de pointe. Ce pôle sera bâti autour de l'université de Lille et de l'I.N.S.E.R.M.

Cinquième action : un plan de mécanique légère qui s'appuiera — et vous notez, là aussi, notre souci d'associer le monde universitaire à l'industrie — sur les universités de Lille et de Valenciennes, sur les écoles d'ingénieurs et sur l'institut de mécanique des fluides de Lille.

Sixième action : un plan de mécanique lourde qui sera constitué autour de l'IRSID — l'institut de recherches de la sidérurgie — et de la S.N.C.F.

Septième action, enfin : un pôle de micro-électronique sera créé autour du C.N.R.S. de l'université de Lille et de l'I.S.E.N., pôle qui s'intégrera dans la filière électronique et qui valorisera les produits de la recherche, notamment sur les composants.

Cet effort de solidarité envers une région qui est touchée par la crise charbonnière et textile en particulier, ouvre concrètement des perspectives nouvelles et prépare l'avenir des générations qui viennent, pour lesquelles nous travaillons.

M. le président. La parole est à M. Delisle.

M. Henry Delisle. Monsieur le secrétaire d'Etat, en tant que député d'une région d'élevage, la Basse-Normandie, je voudrais vous interroger sur la situation de l'industrie du cuir.

Il est évident que la droite n'a pas su maîtriser l'évolution de l'industrie du cuir et qu'elle a même parfois contribué à son sabotage. Voici quelques chiffres qui illustrent cette évolution. En 1950, il existait 565 tanneries. A la fin de 1983, il en reste 46. A la fin de 1981, selon une note syndicale, les dépôts de bilan correspondaient aux deux tiers de la production.

Quant à la production actuelle, elle représente 62 p. 100 de la production de 1976 et ne couvre plus, hélas ! que 20 p. 100 de la consommation du marché français.

C'est dire, monsieur le secrétaire d'Etat, l'état catastrophique dans lequel se trouve la tannerie française aujourd'hui. Il y a à cela un certain nombre de raisons, au nombre desquelles il convient de retenir la spéculation qui s'exerce sur le marché et la « magouille » qui intervient au stade de la commercialisation, « magouille » qui prospère actuellement et qui ne laisse pas de nous inquiéter.

M. Dreyfus, ministre de l'industrie en 1981, avait déjà été alerté et avait envisagé un certain nombre de mesures pour arrêter la spéculation sur les peaux et réorganiser la filière cuir. Le ministère de l'industrie envisage-t-il toujours la réorganisation de ce marché ? Où en sommes-nous à ce sujet ?

M. le ministre. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, c'est en effet M. Dreyfus qui a pris les premières initiatives pour remettre sur pied ou tout au moins pour préserver le plus possible l'industrie du cuir que nous avons trouvée dans un état d'effondrement que seuls les spécialistes peuvent véritablement mesurer...

M. François d'Aubert. Oh !

M. Henry Delisle. C'est vrai !

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. ... et j'attends qu'on me fasse la démonstration du contraire, monsieur François d'Aubert. La question de M. Godfrain, qui est de vos amis, a été suffisamment éloquent et a montré dans quel état vous aviez laissé ce secteur industriel !

M. François d'Aubert. Et où en sont les usines de prêt-à-porter prévues par le plan Dreyfus ? (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. C'est au niveau du marché que se situe une des principales difficultés et vous l'avez souligné à juste titre, monsieur Delisle. C'est pourquoi nous avons décidé d'y mettre un peu d'ordre. Je vais faire le point, de la façon la plus précise possible, sur l'état d'avancement du dossier.

En ce qui concerne la mise en marché du cuir brut par vente publique, les deux textes de base indispensables ont été publiés : la loi sur les offices agricoles à la fin de 1982 et un premier décret d'application en mars 1983. Il reste à publier un deuxième décret d'application qui précisera les conditions d'organisation des ventes publiques. Un projet a déjà fait l'objet d'une concertation avec les professions concernées et sera prochainement soumis au conseil de direction de l'OFIVAL, puis au Conseil d'Etat.

Nous avons toutes les raisons de penser que ce marché dont vous avez décrit les insuffisances — et c'est un euphémisme — devrait être réorganisé. Dès 1984, une action en amont de cette filière pourrait créer l'assainissement nécessaire. Cette action

pourrait être complétée par les interventions du ministère de l'industrie en ce qui concerne l'ensemble des aides dont ce secteur ne sera pas exclu, bien entendu.

M. le président. La parole est à M. Malgras.

M. Robert Malgras. Monsieur le secrétaire d'Etat, je pose cette question au lieu et place de Jean Valroff, rappelé dans sa circonscription.

M. le ministre de l'industrie a souligné lors du débat industriel que toutes les entreprises actuellement en difficulté ne pourraient être sauvées et que, dans certains cas, il convenait plutôt de mobiliser nos ressources pour mettre en place des solutions de reconversion.

Ces paroles, considérées comme réalistes et courageuses, ont cependant inquiété les travailleurs et les élus de nombreuses régions, et parmi elles, le département des Vosges dont l'industrie textile semble concernée par vos propos.

La douloureuse affaire Montefibre est là, tout comme l'affaire Boussac, pour nous rappeler que le temps de réponse est très long pour la mise en place de solutions de reconversion et que, pour l'instant, elles sont encore incertaines. D'autre part, le coût social en est fort élevé et le traumatisme qu'elles suscitent est évident.

Nous estimons que la satisfaction du marché intérieur et les possibilités d'exportation de produits de haut de gamme permettent de considérer ce secteur comme un secteur dynamique à ne pas remettre en cause. A condition qu'il fasse l'effort d'investir dans cette perspective, il peut, lui aussi, aider au rétablissement de notre balance extérieure que les importations textiles ont concouru à dégrader.

Dans ce contexte, M. Valroff est très inquiet de la décision des institutions européennes condamnant le plan « Emploi-investissement textile », décision qui entraînera, semble-t-il, au moins la non-reconduction de ce type de contrats pour 1984 alors que la consolidation des entreprises bénéficiaires n'est pas définitivement acquise.

Par ailleurs, si les pouvoirs publics ont examiné les plans stratégiques qui leur ont été soumis dans le cadre d'une politique de filière, il semble que les groupes ont conduit sur le terrain des actions dont il apparaît qu'elles s'inscrivent plutôt dans une perspective de créneaux sacrifiant l'emploi et favorisant les importations de produits semi-ouvrés dans l'avenir.

C'est ainsi que les activités de tissage et de filature diminuent massivement pour laisser place aux activités de manutention.

Partant de ce constat, M. Valroff demande quels moyens le Gouvernement entend mettre directement ou indirectement à la disposition de l'industrie textile pour consolider les progrès sensibles dus au plan Emploi-investissement, et par quels moyens il pense faire respecter par les groupes industriels qui sollicitent l'aide de l'Etat une politique de filière nécessaire au maintien de l'emploi et à un minimum d'indépendance.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, le secteur textile faisait partie de ceux qui n'avaient pas les faveurs des gouvernements précédents...

M. André Billardon, rapporteur pour avis. C'est bien vrai !

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. ... et je suis comme vous bien placé pour le savoir ! Mais les choses ont changé.

La politique des gouvernements de cette majorité comporte aujourd'hui deux volets

Le premier, qui est défensif, concerne les accords multifibres. Nous nous avons fait en sorte que l'anarchie qui se développait au niveau des importations fasse place à une situation conforme aux règles du commerce international. Je signale cependant, sans entrer dans leur détail, que les négociations sont toujours difficiles et laborieuses. Mais elles sont conduites du côté français avec conviction et avec le souci de protéger une industrie textile qui avait été oubliée pendant longtemps.

Le deuxième volet, qui est, lui, offensif, porte sur le plan textile dont la première année d'application a été une réussite puisque plus de 3 000 contrats ont été signés. Ce résultat a permis d'enrayer l'hémorragie qui affectait ce secteur, où l'on atteignait un rythme de 40 000 pertes d'emplois par an à la fin de 1981. Il faut savoir que ces pertes ont été depuis divisées par cinq et que dans les entreprises signataires de ces contrats, l'investissement a augmenté, en 1982, de plus de 25 p. 100 et même de plus de 45 p. 100 dans la confection, alors que la régression était constante les années précédentes.

Au cours de la deuxième année d'application du plan textile, certaines dispositions de la procédure d'aide ont été contestées par la commission de Bruxelles. Une négociation sur les adaptations nécessaires est en cours afin d'aboutir rapidement à un accord et de poursuivre l'effort entrepris.

Pour ce qui est des Vosges et de la situation de certaines entreprises de cette région, le Gouvernement, dans sa volonté de maintenir l'emploi, notamment dans les régions en difficulté,

met en œuvre tous les moyens dont il dispose pour rechercher des solutions industrielles qui préservent le tissu social et économique.

M. le président. La parole est à Mme Eliane Provost.

Mme Eliane Provost. Monsieur le secrétaire d'Etat, je parlerai au nom de ma collègue Mme Martine Frachon qui est actuellement retenue, en sa qualité de rapporteur, à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Une fois encore, je tiens à appeler votre attention sur la situation de l'industrie automobile et sur les mutations qu'elle doit apporter si elle ne veut pas les subir. Les problèmes qui se posent aujourd'hui au groupe Peugeot sont particulièrement éclairants sur la nécessité de réformer les systèmes de production. La productique et la robotique sont des évolutions nécessaires et urgentes, c'est pourquoi elles sont prises en compte par le IX^e Plan.

Ma question porte sur le calendrier de la mise en œuvre de ces techniques au cours de l'année 1984 : quels moyens sont prévus à la fois pour l'équipement en matériel et pour la formation des salariés ?

Par ailleurs, rien de très concret n'est annoncé pour l'équipement des établissements scolaires ou de formation publics dans les bassins d'emploi où la construction automobile est l'industrie dominante, comme c'est le cas à Poissy et dans la vallée de la Seine.

De plus, la question se pose de savoir quels salariés pourront accéder à ces formations puis à ces nouveaux postes. Je pense plus particulièrement aux travailleurs immigrés : ces formations leur seront-elles ouvertes ? Sinon que deviendront-ils ? Je pense également aux enfants de ces salariés qui connaissent souvent des handicaps dans leur scolarité qui débouche souvent sur l'échec. En favorisant leur accession à ces nouvelles formations, nous assumerons nos responsabilités non seulement sociales mais aussi historiques.

Je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous puissiez nous annoncer les réponses qu'apporte votre projet de budget à ces questions, réponses nécessaires à une relance de l'industrie automobile.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Madame le député, la modernisation de l'industrie automobile est essentielle. M. le ministre de l'industrie et de la recherche l'a rappelé à plusieurs reprises et ici-même hier.

Les pouvoirs publics, par l'intermédiaire notamment du fonds industriel de modernisation, encourageront vigoureusement l'effort de modernisation dans les prochains mois, tant il est vrai que notre industrie automobile est un des secteurs qui doit être préservé et développé compte tenu de son impact économique, social et commercial.

Dans le cadre du programme productique, le ministère de l'industrie et de la recherche a défini, en concertation avec les ministères de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, un programme de formation ambitieux, notamment pour les personnels des entreprises de l'industrie automobile. Ces formations — cela rejoint votre préoccupation, madame le député — seront ouvertes à tous, y compris aux travailleurs immigrés, et intéresseront tous les niveaux de qualification.

Enfin, j'ai bien noté votre suggestion de fournir un effort particulier dans tous les bassins industriels concernés par cette modernisation. La formation doit en effet accompagner la réindustrialisation ou l'évolution technologique. L'un ne peut pas aller sans l'autre et les politiques de formation et d'industrialisation doivent être conduites de façon simultanée. Et ce n'est pas par hasard que M. Fabius a hier mis l'accent, dans la présentation du budget de son ministère, sur l'importance de la formation. Ainsi qu'il le soulignait, en effet, notre meilleur gisement c'est l'intelligence, et le meilleur outil c'est la formation. Cet outil, nous comptons bien nous en servir intelligemment et le plus largement possible.

M. le président. La parole est à M. Haye.

M. Kléber Haye. M. Fabius avait ouvert le récent débat de politique industrielle à l'Assemblée nationale en déclarant que « nous vivons une véritable révolution industrielle ». Nul ne peut contester une telle affirmation.

La progression des crédits de 24,7 p. 100 pour les sept programmes mobilisateurs, les efforts de formation, l'introduction de l'informatique dans les établissements scolaires, l'opération « V.F.I. » — volontaires pour la formation en informatique — montrent la volonté du Gouvernement de voir la France prendre toute sa part dans cette révolution.

Mais cette dernière ne pourra avoir lieu que si, à tous les niveaux, existe, d'une part, une prise de conscience de l'effort économique et, d'autre part, une bonne connaissance des possibilités offertes tant sur le plan technique que sur le plan financier.

Sur le premier point, une campagne de sensibilisation a été lancée par le Président de la République lui-même. Les assises de la recherche, le débat au Parlement et diverses manifestations ont aussi contribué à motiver les forces vives de la nation.

Mais il faut aller plus loin dans le domaine de l'innovation et du transfert de technologie, notamment au niveau des P.M.E., des P.M.I. et des entreprises artisanales et commerciales. Certes, des résultats ont été obtenus. Des outils tels que l'A.N.V.A.R., les directions régionales de l'industrie et de la recherche, l'agence française pour la maîtrise de l'énergie et d'autres organismes encore remplissent parfaitement leurs missions. La nomination de délégués régionaux à la recherche et à la technologie, la mise en place des comités consultatifs régionaux de recherche et de développement technologique faciliteront également l'effort entrepris.

Sur le second point, on peut se féliciter de la création, à titre expérimental, d'une cellule d'information sur le financement des entreprises, en Aquitaine par exemple. Mais, en dépit des efforts déployés par les organismes concernés et du relais assuré par les élus et les chambres consulaires, les possibilités offertes tant sur le plan scientifique que sur le plan financier sont encore souvent ignorées.

Aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, ma question, bien que complexe, se formule de façon très simple : quelles actions, dans le domaine de l'information, comptez-vous mener ou susciter, au niveau de la nation et des régions, pour favoriser l'innovation et le transfert technologique dans tout le tissu économique, notamment en ce qui concerne le très vaste secteur de la filière électronique ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, vous posez une vraie question. Il ne suffit pas, en effet, de disposer à quelque endroit de bonnes technologies si le reste de l'industrie n'en profite pas. C'est pourquoi le Gouvernement, et en particulier, le ministère de l'industrie et de la recherche estime très important d'entreprendre rapidement la démarche que vous préconisez.

La diffusion de l'innovation des transferts technologiques dans tout le tissu économique repose sur le développement des grandes technologies horizontales modernes dans tous les secteurs. Il s'agit bien sûr de l'électronique mais aussi des bio-technologies et de la productique, et c'est pourquoi des actions d'envergure sont ou seront menées tant en amont, pour la recherche, qu'en aval, pour le système productif.

Pour ce qui est de la filière électronique, un programme de diffusion de la micro-électronique vient d'être lancé à l'intention des petites et moyennes entreprises, ainsi que le ministre de l'industrie et de la recherche l'a annoncé au salon des composants. Il s'agit du programme P. U. C. E. — procédé utilisant des composants électroniques — qui va certainement rencontrer un succès considérable. Son nom en tout cas devrait être porteur et, de par sa dimension, ce programme devrait être assuré d'une large diffusion ! (Sourires.)

Nous sommes également attentifs à la rapidité d'instruction des dossiers, qui est une des conditions du succès de ces programmes. C'est pourquoi toute la structure régionale du ministère de l'industrie et de la recherche va se mobiliser pour cette mise en œuvre. J'indique aux parlementaires que les interlocuteurs des entreprises pour ce programme seront naturellement les directions régionales de l'industrie et de la recherche. Ce point est fondamental : c'est en effet grâce à la décentralisation qu'une réponse efficace et rapide pourra être apportée.

J'ajoute qu'en matière d'actions régionales, dix-sept animateurs informatiques régionaux sont aujourd'hui placés par l'agence de l'informatique auprès des chambres de commerce et d'industrie afin de promouvoir l'utilisation de l'informatique dans les P. M. E. et P. M. I. Ce réseau sera complet à la fin de 1984, y compris dans les départements et territoires d'outre-mer.

Enfin, nous avons créé au sein du ministère de l'industrie et de la recherche une direction de l'information chargée, en particulier, d'informer des actions entreprises par les pouvoirs publics en matière d'innovation et ce pour tous les secteurs économiques. Si la France met vingt ans à s'apercevoir que les secteurs de l'électronique et de l'informatique doivent se développer, elle aura perdu. Si au contraire elle mobilise en trois ans les grandes comme les petites entreprises afin qu'elles participent à ce développement, alors elle aura gagné. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Industrie et recherche ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils. (Mesures nouvelles.)

- « Titre III : 1 302 648 637 francs ;
- « Titre IV : 548 369 653 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils. (Mesures nouvelles.)

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 115 898 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 44 307 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 14 853 243 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 9 120 020 000 francs. »

M. le président. Personne ne demande la parole ?...
Je mets aux voix le titre III.
(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.
(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.
(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.
(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Sur le titre VI, M. Gilbert Gantier a présenté un amendement, n° 233, ainsi rédigé :

- « Réduire de 10 millions de francs les autorisations de programme et les crédits de paiement. »

La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le secrétaire d'Etat, répondant tout à l'heure à un intervenant de votre majorité, vous avez dit qu'il ne fallait pas trop compter sur la providence gouvernementale...

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Non ! j'ai dit qu'il ne fallait pas seulement compter sur celle-ci !

M. Gilbert Gantier. ...et c'est dans ce contexte que s'inscrit mon amendement. En lisant attentivement le rapport de M. Germon, j'ai trouvé à la page 21 un tableau retraçant la répartition des crédits d'aide à l'industrie selon les principaux secteurs. Il y en a pour tous les « titres » : la productique, la robotique, l'informatique, la bureautique, l'automatique, l'électronique, le génie biologique ! Mais, s'agissant de la productique, chapitre auquel je me suis plus spécialement référé, le rapporteur écrit à la page 22 de ce même rapport : « Il y a lieu, cependant, de regretter que ces dispositifs d'incitation à l'utilisation ne soient pas explicitement accompagnés par un programme de développement de l'offre, complétant, dans ce domaine précis, le plan machines-outils, alors même que l'offre nationale paraît déficiente. »

En effet, à force de poser des béquilles ici et là, on aide des industries qui ne sont pas encore capables de faire face à la demande et finalement on subventionne, indirectement, l'importation, oubliant pendant ce temps le reste de l'industrie française. Or, dans un robot, la part de la mécanique est de 80 p. 100 alors que celle de l'électronique n'est que de 20 p. 100.

Il ne faut donc pas trop se gargariser de mots et vouloir aider des industries naissantes alors que les industries actuelles sont en grande difficulté. Je n'en veux pour preuve que cet exemple de la mécanique.

Je souligne ici, monsieur le secrétaire d'Etat, et cela est très grave, que l'industrie mécanique française est à l'heure actuelle sinistrée. Sa production de 1982 est en recul de 4 p. 100 par rapport à celle de 1974. Les exportations ont pour la première fois reculé en 1982. Les investissements ont diminué de 12 p. 100 en 1981 et encore de 6 p. 100 en 1982. Dès lors, faut-il aider directement cette industrie ? Eh bien ! non, monsieur le secrétaire d'Etat. Ce qu'il convient de faire, si vous voulez l'aider de manière efficace, c'est de lui accorder l'égalité des chances par rapport à ses concurrents étrangers. Il faut d'abord libérer les prix industriels au lieu de maintenir l'armature étroite et contraignante du contrôle des prix. C'est la première mesure de bon sens qu'il convient de prendre. Nous l'avions prise...

M. André Billardon, rapporteur pour avis. Vous y aviez mis le temps !

M. Gilbert Gantier. ...et vous êtes revenus sur cette mesure. Il faut ensuite, dans le domaine fiscal, par exemple, mettre nos industries à parité avec leurs concurrentes, en supprimant en matière de taxe sur la valeur ajoutée le décalage d'un mois qui n'est pratiqué qu'en France et je propose qu'une telle mesure commence par s'appliquer à la mécanique qui est une industrie sinistrée comme l'est l'industrie textile. Je pense qu'aucun autre secteur n'y verrait d'inconvénient.

Cette action, qui représenterait une charge acceptable pour le budget, pourrait faire l'objet, dans un prochain collectif, de mesures préparatoires. Je n'ai malheureusement pas le temps d'entrer dans le détail, mais c'est tout un programme d'ensemble qu'il faudrait concevoir. Pourquoi, par exemple, sur le plan fiscal, ne pas pratiquer le *carry back*, c'est-à-dire la prise en compte des déficits d'une année antérieure comme cela se fait dans les pays étrangers ?

Monsieur le secrétaire d'Etat, au lieu de prendre des mesures ponctuelles d'aides qui se retournent quelquefois contre l'industrie française et qui conduisent à importer des matériels étrangers, faites que notre industrie puisse se battre à armes égales contre ses concurrents étrangers !

Rappels au règlement.

M. François d'Aubert. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert, pour un rappel au règlement.

M. François d'Aubert. Monsieur le secrétaire d'Etat, nous avons constaté avec surprise que, hier soir, M. le ministre de l'industrie et de la recherche n'a pas daigné — avec un peu de désinvolture — répondre aux questions qui provenaient de tous les bancs de cette assemblée.

Aujourd'hui, monsieur le secrétaire d'Etat, et je vous demande de faire part de cette remarque à M. le ministre de l'industrie et de la recherche, celui-ci vous laisse aller au charbon — (murmures sur les bancs des socialistes) — si je puis me permettre cette expression...

M. André Billardon, rapporteur pour avis. De mauvais goût !

M. François d'Aubert. ...en ces temps difficiles. Nous trouvons le procédé singulièrement inélegant pour vous et passablement désinvolté pour l'ensemble de la représentation nationale.

M. Pierre Weisenhorn. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Weisenhorn, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Weisenhorn. Monsieur le président, j'approuve tout à fait les propos que vient de tenir M. d'Aubert. Député depuis 1973, je n'ai jamais vu depuis dix ans un comportement pareil de la part d'un ministre alors que cette nuit, et jusqu'à une heure trente du matin, les intervenants se sont succédé pour lui poser des questions, avec courtoisie.

Or, ce matin, monsieur le secrétaire d'Etat, vous remplacez M. le ministre. Nous attendions, pour le moins, des réponses aux questions que nous avions posées, et notamment à celle de M. Galley relative au départ de M. Valbon, directeur des Charbonnages de France. M. le ministre n'a pas répondu à cette question, qui intéresse le Parlement ; je la lui avais pourtant rappelée en raison de l'appartenance de M. Valbon au parti communiste et du caractère brûlant du dossier des Charbonnages de France.

Voilà, monsieur le président, ce qui explique ma déception et ce qui a motivé mon intervention.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs, ce n'est pas le Gouvernement qui organise les débats parlementaires, mais la conférence des présidents qui a fixé hier, à la fin de l'après-midi, l'ordre du jour des séances de l'Assemblée. Hier soir, au début de la séance, le ministre de l'industrie et de la recherche a formulé le vœu que l'examen des crédits de son ministère puisse être conduit à son terme dans la nuit. Cela n'a pas été possible.

Sans porter de jugement, je dois rappeler, mais personne ne peut l'ignorer ici, que le conseil des ministres siège ce matin, et que M. Fabius se doit d'y être.

En outre, je crois avoir fait l'effort de répondre à toutes les questions posées, qu'il s'agisse de l'énergie, de l'industrie ou de la recherche.

D'ailleurs, sur le projet de budget du ministère de l'Industrie et de la recherche, le ministre est lui-même longuement intervenu hier, fournissant des indications précises pour compléter les documents budgétaires mis à la disposition des députés.

Enfin, cette discussion budgétaire a lieu après un débat de politique industrielle au cours duquel chacun a pu s'exprimer. Il a permis de dégager des orientations reconnues comme cohérentes et sérieuses par un très grand nombre d'entre vous.

Pour ce qui est des questions plus ponctuelles, je suis en mesure de vous annoncer que le ministre de l'industrie et de la recherche communiquera des réponses écrites aux parlementaires qui les ont posées.

Pour sa part, M. Weisenhorn a insisté sur un problème de personne, concernant la présidence de Charbonnages de France : or l'intéressé s'est exprimé lui-même publiquement et le Gouvernement, par la voix de son porte-parole, a fait connaître son sentiment à cet égard. Je n'ai donc plus rien à ajouter. L'affaire est close, et c'est bien ainsi. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur plusieurs bancs des communistes.)

M. le président. Monsieur le secrétaire d'Etat, en ma qualité de président de cette séance, et assistant régulièrement à la conférence des présidents, je suis obligé de vous dire que je ne suis pas d'accord sur certains des propos que vous avez tenus au sujet de l'absence, ce matin, du ministre de l'industrie et de la recherche.

En effet, le calendrier de la discussion budgétaire est arrêté depuis un mois, en accord avec le ministre chargé des relations avec le Parlement. Si l'Assemblée ne devait pas siéger le mercredi matin à cause du conseil des ministres, il fallait le préciser avant. Les séances consacrées à l'examen des crédits du ministère de l'industrie et de la recherche ont été déterminées il y a trois semaines. Tout le monde savait pertinemment que la discussion commencerait le mardi et se poursuivrait le mercredi matin.

J'admets que vous trouviez des excuses à l'absence de M. Fabius : mais pourquoi invoquer la réunion du conseil des ministres ? Tout le monde sait qu'il se réunit le mercredi matin !

La conférence des présidents a prévu, avec l'accord du ministre chargé des relations avec le Parlement, je le répète, de siéger ce matin pour achever l'examen du projet de budget de l'industrie et de la recherche.

Telles sont les précisions que je tenais à fournir, en ma qualité de président de séance, pour que l'Assemblée soit vraiment au fait en ce qui concerne cette affaire.

Demande de suspension de séance.

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le président, au nom du groupe U.D.F. je demande une suspension de séance de vingt minutes. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Avez-vous une délégation ?

M. André Billardon, rapporteur pour avis. En effet, où est-elle ? ...

M. d'Aubert ne peut répondre ?

M. le président. Monsieur le rapporteur, vous n'avez pas la parole !

Monsieur d'Aubert, il faut procéder régulièrement. Je réitère ma question : avez-vous une délégation du président de votre groupe ?

M. François d'Aubert. Monsieur le président, je vous ai fait prévenir, il y a environ cinq minutes que nous demanderions une suspension de séance : cela me semble tout à fait légitime compte tenu des explications un peu embarrassées fournies par M. le secrétaire d'Etat. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

A notre sens, il est normal que les droits du Parlement soient respectés, notamment son droit à l'information. Ce n'est pas plus compliqué que cela ! (Protestations sur plusieurs bancs des socialistes et des communistes.)

Je suis l'orateur principal du groupe de l'Union pour la démocratie française pour la discussion du projet de budget du ministère de l'industrie.

M. Jacques Huyghues des Etages. Avez-vous une délégation ou non ?

M. le président. Monsieur d'Aubert, j'applique l'article 58, alinéa 3, du règlement et, ne pouvant prendre acte de votre demande de suspension de séance, que comme d'une demande personnelle, je vais la soumettre à la décision de l'Assemblée.

M. François d'Aubert. Mais, monsieur le président, ce n'est pas une demande individuelle : je la présente au nom du groupe de l'Union pour la démocratie française.

M. le président. Monsieur d'Aubert, je ne peux pas faire autrement qu'appliquer le règlement. (Applaudissements sur plusieurs bancs des socialistes.)

Votre demande de suspension de séance étant individuelle, je vais la mettre aux voix, à moins que vous ne la retiriez ?

M. François d'Aubert. Compte tenu de vos explications, je n'insiste pas...

M. Jacques Huyghues des Etages. Elle n'était donc pas motivée !

M. François d'Aubert. ...non sans souligner qu'il s'agit là uniquement d'une question de forme.

C'est bien la première fois que pareille chose se produit : je suppose qu'il a été souvent satisfait à bien des demandes de suspension de séance sans égard pour ces petites questions de forme que vous connaissez bien.

Je retire donc ma demande de suspension de séance en protestant énergiquement contre les explications fournies par M. le secrétaire d'Etat. Il est parfaitement inadmissible que, dans un débat sur l'industrie, ce soit le secrétaire d'Etat chargé de l'énergie qui réponde aux questions posées au sujet de l'industrie.

M. Pierre Weisenhorn. Il ne répond même pas !

M. le président. Nous allons reprendre la discussion.

Reprise de la discussion.

M. le président. La parole est à M. Germon, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'industrie, pour donner l'avis de la commission sur l'amendement n° 233.

M. Claude Germon, rapporteur spécial. Cet amendement n'a pas été examiné par la commission.

M. Gantier a fait état des demandes d'explications figurant dans mon rapport, mais sa démarche est totalement différente puisqu'il propose la suppression de crédits.

A titre personnel, je rejeterai cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Sans rouvrir la discussion précédente, j'observe qu'il n'y a qu'un gouvernement et que l'action gouvernementale est suffisamment cohérente pour qu'il me soit possible de répondre à des questions portant sur des secteurs très voisins les uns des autres. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

J'indiquerai à M. Gantier, tout en proposant le rejet de son amendement, que 360 millions de francs sont réservés au programme productique, notamment en matière d'offre nationale, mais la productique, c'est l'ensemble, et sur ce point je suis d'accord avec lui. L'aide à la productique servira à la mécanique — puisque celle-ci constitue une part de la productique qui a été rappelée — et à l'électronique et même au reste. En tout état de cause, l'aide à la productique aura des retombées positives sur la mécanique.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 233. (L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre VI, M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 235, ainsi rédigé :

« Réduire de 637 millions de francs les crédits de paiement ».

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Mon amendement a trait aux crédits pour la restructuration sectorielle, portés de 650 à 987 millions de francs.

Nous n'avons que très peu d'informations sur ces restructurations : c'est pourquoi il nous paraît difficile de voter telle quelle une augmentation de crédits de 337 millions de francs par rapport à l'an passé.

Vos réponses sur la filière cuir ne sont pas satisfaisantes, mais nous vous les pardonnons, monsieur le secrétaire d'Etat, car la matière ne relève pas vraiment de votre compétence technique au ministère. Dans le « plan cuir » de M. Dreyfus, en 1982, deux usines de prêt-à-porter étaient prévues. Où en sont ces deux usines ?

Pour ce qui est du « plan machine-outil », je crois savoir que 2,3 milliards de francs avaient été prévus en sa faveur au cours des années 1982, 1983 et 1984. D'après les informations remises à M. le rapporteur, même compte tenu des crédits pour la robotique ou la productique, je ne suis pas sûr que nous soyons au bout du compte, c'est-à-dire que vous ayez, par les engagements financiers de l'Etat, tenu les promesses inscrites dans le plan machine-outil. Cette année 325 millions de francs seulement sont inscrits. Et nous ne savons pas si les opérations en faveur de la robotique sont comprises.

Ma dernière question a trait à la filière bois-papier. Je regrette que M. Fabius ne soit pas là pour me répondre, car c'est au ministre-député que je voulais aussi m'adresser. En effet, pour cette filière un crédit de 480 millions de francs est prévu. Or, pour La Chapelle-Darblay, si l'opération avec le groupe hollandais Parencos se réalise, une subvention de 1,2 milliard de francs est à la clé de la restructuration.

Il est vraiment sympathique de proposer 480 millions de francs pour la restructuration de la filière bois-papier, mais il nous paraît un peu irréaliste — même si ce n'est pas le plan Parenco qui est retenu — de ne prévoir que ce montant étant donné ce que représentera le sauvetage, s'il est réalisable, de La Chapelle-Darblay en 1984.

A ces trois questions, relatives à trois plans importants, la machine-outil, le cuir et la filière bois-papier, nous souhaiterions que des réponses soient apportées.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 235 ?

M. Claude Germon, rapporteur spécial. La commission ne l'a pas examiné.

En fait, il s'agit de supprimer toutes les mesures nouvelles prévues notamment pour la machine-outil, l'industrie du papier et les autres actions de restructuration industrielle.

A titre personnel, je propose le rejet de l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Nous ne pouvons que demander le rejet d'un amendement qui propose de supprimer 637 millions de francs de crédits de paiement : cela ne va pas dans le sens du développement industriel que nous souhaitons !

Je me placerai d'abord sur le plan des principes. Nous souhaitons garder, chacun peut le comprendre, une certaine souplesse dans l'affectation des crédits. Nous ne programmons pas la vie d'une façon absolue, pour une année. Nous savons bien qu'ici ou là, au fil des mois, nous aurons des initiatives à prendre en matière de restructuration. Mais nous ne pouvons pas tout programmer, je le répète.

Pour le cuir, effectivement, des propositions avaient été avancées : encore faut-il que face à la volonté gouvernementale, des initiatives puissent être prises aussi par le secteur privé, afin qu'il y ait convergence de deux volontés et aboutissement d'un projet industriel.

En ce qui concerne le plan machine-outil, une somme de 390 millions de francs est inscrite à l'article 20. Il convient de tenir compte pour ce poste, comme pour d'autres, des possibilités d'accès au F. D. E. S. En tout cas, tout ce qui a été prévu pour la machine-outil, je l'ai déjà indiqué tout à l'heure en réponse à M. Vennin, sera donc mis en œuvre.

Pour ce qui est de la filière bois-papier, le plan papier bénéficie de 425 millions inscrits à l'article 20. Pour le reste, un certain nombre d'actions sont déjà engagées : elles devront être accompagnées à hauteur de 300 millions de francs.

Au-delà de plans qui demandent des ajustements en fonction des besoins apparaissant dans le courant de l'année, il faut retenir que les sommes inscrites, en termes de restructuration sectorielle sont considérables. Elles doivent déboucher sur la mise en place d'outils industriels permettant d'envisager l'avenir à la fois sur le plan économique et sur le plan social avec des perspectives plus positives.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 235.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre VI, M. François d'Aubert a présenté un amendement, n° 236, ainsi rédigé :

« Réduire de 455 millions de francs les crédits de paiement. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Cet amendement concerne les crédits de restructuration d'entreprise.

Que vous plaidez, monsieur le secrétaire d'Etat, la cause de la souplesse de la gestion de ces crédits du chapitre 64-92, c'est là votre droit le plus strict en votre qualité de membre du Gouvernement et de chef d'une administration qui entend garder une certaine marge de manœuvre. Mais la souplesse cela ne veut pas dire faire tout à fait n'importe quoi !

Respecter le Parlement consiste d'abord à lui communiquer des informations exactes. Dans son rapport, le rapporteur en ce qui concerne la filière bois-papier, cite le chiffre de 480 millions de francs. Vous, vous avez parlé précédemment de 425 millions de francs. Il y a quand même une petite différence. Vos services devraient se mettre en accord avec votre cabinet afin qu'au moins les informations financières données en commission avant la séance et pendant celle-ci concordent !

Vous plaidez également la cause de la souplesse. Je ne sais si vous avez lu le rapport de M. Germon concernant précisément cet article 30, où il s'agit en fait des actions du comité interministériel de restructuration industrielle, c'est-à-dire du C.I.R.I., mais je tiens à le citer : « On peut constater nombre d'imputations irrégulières au regard de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique. Souvent les crédits de l'espace — votés par le Parlement afin de financer des subventions

d'investissement — sont utilisés pour assurer le paiement des salaires ou pour régler les fournisseurs des entreprises concernées. Pour être incontestables en opportunité, ces opérations n'en posent pas moins problème en ce qui concerne la portée de l'autorisation parlementaire. »

Dès lors, monsieur le secrétaire d'Etat, je ne suis pas sûr qu'il ait été très adroit ce matin, pour indiquer que tout cela était un peu indicatif. D'invoquer la souplesse, alors que c'est précisément un manque de rigueur, en quelque sorte, au regard de l'autorisation budgétaire, que vous reprochait M. le rapporteur spécial.

D'ailleurs il faut bien dire que nous sommes tout à fait dans le flou pour ces crédits du chapitre 64-92 gérés par le C.I.R.I. Nous n'avons que fort peu d'informations sur la manière dont ils sont consommés. A la page 20 de son rapport, M. le rapporteur signale que les aides versées aux entreprises sur ce chapitre 64-92, notamment pour le C.I.R.I., « sont très fortement concentrées puis que dix entreprises seulement ont reçu, en 1982, 44 p. 100 du montant total des crédits engagés sur ce chapitre, dont quatre entreprises au titre des interventions de politique industrielle prévues à l'article 10 du chapitre, et six entreprises au titre des actions du C.I.A.S.L., puis du C.I.R.I. »

Monsieur le secrétaire d'Etat, l'opposition ne votera pas les crédits tant qu'elle ne saura pas comment ont été utilisés ceux de 1983, et au profit de quelles entreprises.

Il ne suffit pas d'indiquer que dix entreprises ont reçu 44 p. 100 des crédits. D'abord, cela révèle une certaine concentration. A cet égard, je me souviens du rapport Hannoun qui, il y a quelques années, reprochait précisément à l'administration de l'époque d'avoir trop concentré ses aides à l'industrie.

Certes, il s'agit là d'entreprises en difficulté. Néanmoins, il nous semble souhaitable que le Parlement puisse en savoir un peu plus. Ou vous avez trop parlé ou pas assez. Maintenant, nous voulons connaître les noms de ces dix entreprises qui ont reçu la moitié des crédits. Cette demande nous paraît tout à fait légitime, ne serait-ce que pour savoir si ces entreprises continueront l'année prochaine à « récolter » les subventions du C.I.R.I.

Enfin, ma dernière question est facile : combien d'entreprises bénéficient actuellement d'aides du C.I.R.I. ? Combien y en a-t-il en situation de dépôt de bilan ? Combien sont maintenant gérées en sociétés coopératives ouvrières de production ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Claude Germon, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné cet amendement.

M. d'Aubert s'est appuyé sur l'information technique que j'ai communiquée dans mon rapport écrit. Toutefois, il aurait pu la lire jusqu'au bout : il aurait constaté alors que nulle part je ne contestais l'opportunité des interventions qui ont été accordées, ...

M. François d'Aubert. Je l'ai dit !

M. Claude Germon, rapporteur spécial. ... bien au contraire.

Cela étant, M. d'Aubert veut supprimer toute mesure nouvelle concernant le C.I.R.I. On ne peut pas, évidemment, être d'accord. Rejet, à titre personnel.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Même position que M. Germon : rejet.

Monsieur d'Aubert, le C.I.R.I., en dépit de difficultés considérables, rend des solutions industrielles possibles. Puisque nous ne sommes pas encore à la fin de 1983, je ne peux pas dresser le bilan d'une année qui n'est pas achevée.

En outre, dans cette affaire — et j'espère que vous n'aurez jamais à bénéficier de l'aide du C.I.R.I. dans votre circonscription — un maximum de souplesse est nécessaire pour prendre en compte des dossiers parfois très évolutifs y compris dans le secteur du papier. Cela peut d'ailleurs expliquer les différences de chiffres d'un moment à l'autre dans les publications. En cette matière, l'important est de donner au Gouvernement les moyens d'aider les entreprises en difficulté. Par conséquent votre amendement de suppression de crédits ne peut évidemment pas recevoir notre agrément.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 236.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ? ...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI. (Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. J'appelle maintenant l'article 109, rattaché à ce budget.

Article 109.

M. le président. Je donne lecture de l'article 109 :

« Art. 109. — Le barème des redevances auxquelles sont assujettis les exploitants des installations nucléaires de base en application de l'article 17 de la loi de finances rectificative pour 1975 (n° 75-1242 du 27 décembre 1975) est fixé conformément au tableau suivant :

	REDEVANCES				UNITÉ servant de base au calcul de la redevance proportionnelle.
	a) Au dépôt de la demande d'autorisation de création.	b) A la publication du décret d'autorisation de création.	c) A la mise en exploitation de l'installation.	d) Par année civile à compter de l'année de la mise en exploitation.	
1. Réacteurs nucléaires de production d'énergie :					Mégawatt de puissance thermique installée.
— pour le premier réacteur d'un type donné ;	2 985 000 F	4 956 000 F + 4 160 F par unité.	5 180 000 F + 5 200 F par unité.	1 300 F par unité ; minimum : 1 061 000 F	
— pour le premier réacteur installé sur un nouveau site, mais sem- blable à un réacteur déjà analysé ;	2 985 000 F	2 590 400 F + 2 080 F par unité.	3 464 500 F + 3 470 F par unité.	1 300 F par unité ; minimum : 1 061 000 F	
— pour chaque réacteur semblable à un réacteur déjà installé sur le même site.	2 985 000 F	863 500 F + 690 F par unité.	2 590 400 F + 2 600 F par unité.	1 300 F par unité ; minimum : 1 061 000 F	
2. Autres réacteurs nucléaires :					
— puissance supérieure à 10 méga- watts ;	218 500 F	823 000 F	426 000 F	1 061 000 F	
— puissance comprise entre 10 kilo- watts et 10 mégawatts ;	48 700 F	122 500 F	85 000 F	527 600 F	
— puissance inférieure à 10 kilo- watts.	48 700 F	122 500 F	85 000 F	208 000 F	
3. Usines de séparation des isotopes des combustibles nucléaires.	2 985 000 F	2 540 000 F + 254 000 F par unité de capacité annuelle dont la création est auto- risée par le décret.	2 540 000 F + 395 000 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée.	877 000 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée ; minimum : 534 000 F	Million d'unités de tra- vail de séparation.
4. Usines de traitement de combusti- bles nucléaires irradiés et usines de fabrication de combustibles nucléaires :					Tonne d'uranium ou de plutonium de capa- cité annuelle de tra- itement ou de fabri- cation (la capacité visée pour les usines de traitement est la somme des capacités maximales annuelles de traitement de chaque unité de tête prise séparément et exprimée en tonnes d'uranium ou de plu- tonium contenu avant irradiation dans les éléments combus- tibles à traiter).
— substances contenant du pluto- nium ;	2 985 000 F	2 537 000 F + 3 900 F par unité de capacité annuelle dont la création est auto- risée par le décret.	2 537 000 F + 5 180 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée.	13 000 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée ; minimum : 2 605 000 F	
— substances ne contenant pas de plutonium.	1 002 000 F	842 000 F + 1 270 F par unité de capacité annuelle dont la création est auto- risée par le décret.	842 000 F + 1 270 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée.	4 365 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée ; minimum : 860 000 F	
5. Usines de conversion en hexaflu- rure d'uranium et autres usines de préparation et de transforma- tion des substances radioactives, ateliers pilotes industriels.	1 002 000 F	1 002 000 F	1 386 000 F	1 628 500 F	
6. Installations de traitement d'ef- fluents et de déchets radioactifs :					Mètre cube d'effluents radioactifs liquides à traiter.
— substances contenant du pluto- nium ;	357 000 F + 8,6 F par unité.	357 000 F + 8,6 F par unité de capacité annuelle dont la création est auto- risée par le décret.	16,1 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée ; minimum : 794 000 F	32,6 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée ; minimum : 1 628 500 F	

	REDEVANCES				UNITÉ servant de base au calcul de la redevance proportionnelle.
	a) Au dépôt de la demande d'autorisation de création.	b) A la publication du décret d'autorisation de création.	c) A la mise en exploitation de l'installation.	d) Par année civile à compter de l'année de la mise en exploitation.	
— substances ne contenant pas de plutonium.	115 000 F + 2,9 F par unité.	115 000 F + 2,9 F par unité de capacité annuelle dont la création est auto- risée par le décret.	5,4 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée ; minimum : 266 500 F	10,9 F par unité de capacité annuelle dont la mise en service est autorisée ; minimum : 521 000 F	
7. Installations destinées au stockage ou au dépôt de substances radio- actives (combustibles nucléaires neufs ou irradiés, déchets ou autres substances radioactives) :				Pour chaque année au cours de laquelle n'est prévue dans l'installation aucune opération de mise en stock- age de substan- ces radioactives ou de reprise de ces substances, les taux indiqués ci-après sont divisés par 6.	Mètre cube de stoc- kage de substances radioactives condi- tionnées, à l'exclu- sion des structures de l'installation.
— Installations destinées au stockage de déchets de faible et moyenne activité ;	128 000 F	64 000 F + 0,30 F par unité dont la création est auto- risée.	64 000 F + 0,70 F par unité dont l'uti- lisation est autori- sée.	5,9 F par unité dont l'uti- lisation est autori- sée ; minimum : 293 000 F	
— installations destinées au stockage de substances contenant des déchets de haute activité ou des émetteurs alpha en quantité notable.	762 000 F	378 500 F + 1,70 F par unité dont la création est auto- risée.	378 500 F + 4,2 F par unité dont l'uti- lisation est autori- sée.	36 F par unité dont l'uti- lisation est autori- sée ; minimum : 1 759 000 F	
8. Accélérateurs de particules et in- stallations destinées à l'irradiation ou à des utilisations de substances radioactives autres que celles visées en 1, 2, 3, 4, 5, 6 (laboratoires notamment).	51 800 F	51 800 F	103 000 F	195 000 F	

Je mets aux voix l'article 109.

(L'article 109 est adopté.)

Rappel au règlement.

M. François d'Aubert. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert, pour un rappel au règlement.

M. François d'Aubert. Le Gouvernement avait promis de déposer un amendement tendant à transférer les dotations en capital qui sont inscrites dans le fascicule des charges communes à hauteur de 12,5 milliards, dans le budget de l'industrie. Nous sommes à la fin de la discussion et nous n'avons pas vu cet amendement. Est-ce un oubli ou comptez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, le déposer en deuxième lecture devant l'Assemblée ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean Auroux, secrétaire d'Etat. Il est en effet prévu de le déposer en deuxième lecture.

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'industrie et de la recherche et du secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé de l'énergie.

BUDGET ANNEXE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

M. le président. Nous abordons l'examen du budget annexe des postes et télécommunications.

La parole est à M. Alain Bonnet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé des P.T.T., ce projet de budget

s'inscrit parfaitement et dans la conjoncture actuelle et dans les perspectives tracées par le Gouvernement. D'une part, les crédits augmenteront honorablement, quoique de 8,9 p. 100 seulement et, conformément aux directives de M. le Premier ministre, aucune création d'emploi n'est prévue. Il comporte uniquement des transformations d'emplois assorties de mesures indemnitaires destinées à revaloriser diverses primes. D'autre part, il respecte les grandes directives fixées par le IX^e Plan, concernant en particulier les télécommunications.

Négligeant quelque peu, et vous ne m'en voudrez pas, je l'espère, les dépenses de fonctionnement, dont, au demeurant, je traite dans mon rapport, je m'attacherai à la nature des investissements que vous avez choisi de privilégier, pour terminer sur une préoccupation que vous nous aiderez à dissiper par vos précisions : l'endettement du budget annexe.

Les investissements sont tout à fait déterminants pour notre politique économique tant sur le plan intérieur que sur le plan des exportations puisque, chacun le sait, les télécommunications tiennent un rôle extrêmement important dans l'équilibre de notre balance commerciale : rien que pour l'année dernière, nous avons noté 6,2 milliards de francs de commandes.

De fait, les crédits prévus en faveur du programme d'investissement pour le réseau international croîtront de plus de 60 p. 100. Très logiquement, aussi, vous privilégiez la recherche. Si l'équipement téléphonique du pays parvient à être tout à fait satisfaisant, le développement du service Vidéotex professionnel et l'équipement des entreprises sont des enjeux essentiels pour l'avenir. Le projet « Biarritz », la filière T.I.B. intégrée sont suivis avec beaucoup d'attention par les professionnels.

Si nos entreprises ont été très perturbées par les grèves du tri postal, il faut reconnaître que ces mouvements, aussi pénibles soient-ils, ne peuvent être considérés que comme le prix de la modernisation indispensable de notre économie. Demain, en effet, les lettres, qui plus est en petite vitesse, ne seront plus le moyen de traiter des marchés : les systèmes de transmission par fibres optiques et circuits intégrés les relayeront peu à peu. Et c'est à ce challenge que vous nous préparez.

Conformément d'ailleurs aux décisions annoncées lors du conseil des ministres du 3 novembre 1982, votre projet de budget prévoit l'extension, avec le concours des collectivités locales, du programme de câblage afin de soutenir la technologie des fibres optiques.

Que la recherche soit l'objet d'un effort tout particulier, chacun peut le constater, puisqu'elle représente 10 p. 100 de vos crédits. Vous ne serez cependant pas surpris, monsieur le ministre, que je m'arrête un peu plus longuement sur la filière électronique et que je me permette de vous interroger sur certains points restés relativement imprécis.

M. Michel Noir. Très bien !

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Il semble d'abord que le ministre des P.T.T. n'ait pas à sa charge l'ensemble de la filière électronique et que certains crédits restent inscrits dans le budget du ministère de l'industrie et de la recherche.

Mais la répartition entre les deux ministères, tant des crédits que des compétences, ne me semble pas parfaitement bien définie, en dépit du communiqué commun du 7 juillet dernier. Par exemple, par qui et comment sera exercée la tutelle sur les différentes entreprises ?

Nous vous serions fort reconnaissants, monsieur le ministre, des précisions que vous pourrez nous apporter à ce propos.

L'autre problème de taille concerne le financement de la filière électronique. Vous ne pourrez éviter un recours à l'emprunt, et je crains, bien sûr, que l'endettement du budget annexe n'en soit lourdement aggravé.

Je souligne dans mon rapport écrit que, pour la charge de la dette du budget annexe des P.T.T., le rapport entre les charges financières et les ressources propres exprimé en pourcentage, est passé de 7 en 1971 à 18,4 en 1982, et comme vous le savez, une part de cet endettement est libellée en devises. Mais, certain que vous aborderez cette question, je voudrais revenir à l'industrie française des télécommunications.

Elle a dû effectuer depuis 1975 un effort d'adaptation considérable et entreprendre une importante mutation technologique qui s'est traduite par une baisse spectaculaire des coûts, la restructuration de l'industrie et le développement des exportations — elles ont représenté 80 p. 100 des commandes de la D.G.T. en 1982, contre 15 p. 100 en 1975 — et des produits nouveaux.

Divers problèmes vont se poser prochainement : il faudra faire face à la décroissance des commandes concernant le réseau téléphonique de base, ce qui risque d'avoir des conséquences sur l'emploi, poursuivre le développement des produits nouveaux et amplifier les efforts à l'exportation.

Plus largement, il faudra prendre place dans la compétition de l'électronique. C'est bien parce que vous êtes tout à fait persuadé, monsieur le ministre, du défi auquel devront faire face notre informatique et notre bureautique que vous nous appelez à vous suivre dans vos choix budgétaires, afin que la France puisse conserver l'avance qu'elle a prise dans cette troisième révolution industrielle.

J'achèverai en soulignant que vos choix ne se font pas au détriment des investissements propres à la poste : des crédits ont été prévus pour la faire entrer, elle aussi, dans une ère industrielle nouvelle, sans compromettre les principes du service public, quelquefois antinomiques avec l'efficacité. Je rappelle donc pour mémoire que la modernisation des acheminements, des bureaux de poste — au nombre de 17 000 et non de 1 700 — « coquille » regrettable dans le rapport écrit — et des réseaux de transports fait l'objet de lignes budgétaires importantes.

Les techniques, si performantes soient-elles, sont et doivent rester au service des hommes. Le personnel de votre ministère est très nombreux et ne passe pas pour être le mieux payé ; puis-je rappeler que 50 p. 100 de vos agents gagnent moins de 5 000 francs par mois ? Il est donc de la plus haute importance que votre budget social ne subisse pas les contraintes du temps.

Aussi, je me félicite qu'il augmente l'an prochain de près de 9 p. 100, permettant ainsi une politique sociale spécifique dont les priorités iront dans le même sens que l'an dernier : une action dans le secteur locatif pour permettre le logement du personnel. Je rappelle que les trois quarts des emplois en région parisienne, par exemple, sont occupés par des agents originaires d'une autre région.

M. Alain Rodet. Hélas !

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Les équipements sociaux — cantines et crèches en particulier — constituent l'autre champ d'action d'une politique sociale que la hausse du budget social devrait rendre tout à fait efficace.

Je vous rappelle une nouvelle fois, monsieur le ministre, les légitimes revendications de certaines catégories de personnels et en particulier celles de nos sympathiques receveurs distributeurs qui nous envoient de nombreux télégrammes.

M. Jean Jarosz, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. Très bien !

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. La discussion qui va s'instaurer va très certainement nous permettre de revenir sur quelques points que les contraintes horaires m'ont obligé à négliger, et notamment sur les recettes du budget annexe.

Il me semble à cet égard que la conclusion des travaux relatifs à la charte de gestion à moyen terme de la poste doit permettre de poursuivre la clarification des rapports de l'Etat avec les P.T.T. Le même problème pourrait être évoqué à propos des investissements des télécommunications, comme je l'ai souligné plus haut en évoquant le problème de la filière électronique.

Les précisions que vous voudrez bien nous apporter, monsieur le ministre, sont très attendues.

Néanmoins, puisque votre budget respecte les contraintes qui pèsent sur l'ensemble du projet de loi de finances sans toutefois porter atteinte à un avenir économique que, bien au contraire, il prépare sans porter préjudice au projet social, je vous invite, mes chers collègues, à voter le projet qui nous est soumis. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Jarosz, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Jean Jarosz, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce projet de budget vient, une nouvelle fois, confirmer le poids des P.T.T. par rapport à l'ensemble du budget de l'Etat. En 1982, leurs 474 000 agents représentaient déjà 20 p. 100 des agents de l'Etat. Leur « chiffre d'affaires » était l'un des plus volumineux, juste après celui d'E.D.F. et loin devant celui de la S.N.C.F., leurs investissements constituant près d'un tiers des investissements civils que l'Etat effectue.

Le budget des P.T.T. est un budget annexe, distinct du budget général. Ne devant rien à l'impôt, il est tenu d'équilibrer ses recettes et ses dépenses. Il doit donc être à l'écoute des usagers et au service du pays sans pour autant déséquilibrer ses finances. La première période de l'action gouvernementale, depuis le 10 mai 1981 — et il faut bien aujourd'hui en souligner toute la signification — a permis d'enrayer le processus de privatisation des P.T.T., ainsi que l'évolution insidieuse vers une coupure entre les télécommunications, modernes et évolutives, et les services postaux, qui eussent été voués au déperissement. Cette vue simpliste a cédé la place à une collaboration qui prépare l'avenir et qui ancre solidement les services des P.T.T. au sein de la fonction publique de l'Etat.

Il convient maintenant de préserver à ce grand service public l'efficacité et l'originalité qui proviennent de sa double nature. Grande administration, il a en même temps les caractéristiques d'une entreprise publique. La présence, sous la tutelle du ministère des P.T.T. de l'établissement public « Télédiffusion de France » — dont l'activité assure la liaison entre le service public de l'audiovisuel et les télécommunications — illustre bien cette double nature et les contraintes qui en découlent.

En 1984, le montant net des dépenses de fonctionnement et des opérations en capital du budget annexe des P.T.T. atteindra 155,7 milliards de francs, contre 142,9 milliards en 1983. Ces crédits bénéficieront d'une progression de 8,9 p. 100, alors que la moyenne de la progression des dépenses nettes du budget général de l'Etat sera de 6,2 p. 100.

Il convient d'apprécier cet effort dans une période où les choix budgétaires sont placés sous le signe de la rigueur. Les dépenses nettes de fonctionnement se monteront à 113,27 milliards de francs — plus 6,7 p. 100 — les dépenses d'investissement, à 42,37 milliards de francs — plus 11,8 p. 100 — les autorisations de programme à 33,9 milliards de francs — plus 15 p. 100.

Cette présentation des grandes lignes du budget annexe doit toutefois être nuancée par le rappel des modifications intervenues dans la présentation budgétaire pour 1984 car celles-ci concernent surtout les transferts du financement des industries électroniques, qui incombait jusqu'à présent au ministère de l'industrie et de la recherche, au ministère des P.T.T., soit 3,4 milliards de francs en autorisations de programme et 2,8 milliards de francs en crédits de paiement, ainsi que la reconduction du prélèvement sur l'excédent d'exploitation de la branche télécommunications au profit du budget général, soit un montant de 2,097 milliards de francs.

Votre rapporteur, comme il l'a fait lors des deux derniers budgets, regrette la pérennisation de ce prélèvement qui devait être exceptionnel mais qui dure. Il se demande s'il n'est pas malsain d'accroître ainsi les charges qui pèsent sur les télécommunications, au risque d'alourdir dangereusement l'endettement.

Dans mon rapport écrit, j'appelle l'attention sur les charges induites supportées par le budget annexe des P. T. T., en particulier le déficit dû au tarif préférentiel réservé à la presse et l'insuffisance des produits financiers, produits des fonds collectés par les chèques postaux ou en dépôt à la caisse nationale d'épargne.

Cette évolution me conduit à renouveler les inquiétudes exprimées il y a un an dans un avis sur les crédits de 1983.

La modernisation de la poste et l'élargissement de sa mission de service public fait l'objet d'un second chapitre avec les problèmes de l'acheminement du courrier, en particulier la modernisation des centres de tri, thème d'actualité qui demande à être abordé avec beaucoup d'esprit de responsabilité pour concilier la productivité du travail et la qualité du service public. Ce chapitre traite également des nouveaux services mis en place dans les bureaux de poste, et de la prise en compte de la sécurité de la poste et des postiers, qui mérite une attention toute particulière.

Un troisième chapitre est consacré à l'extension considérable de la politique de télécommunications, due au rattachement de la compétence sur la filière électronique au ministère des P. T. T. Il évoque la charte de gestion des télécommunications en attendant celle de la poste, avec l'évolution du parc de lignes de téléphone — 22 millions de lignes prévues à la fin de 1984 et 26 millions à la fin de 1986, contre 20,9 millions fin 1983 —, la mise en place des nouveaux services : près d'un million de terminaux vidéotex en service à la fin 1984, et la poursuite de l'effort d'amélioration du service existant.

Le quatrième chapitre souligne les aspects essentiels de la politique du personnel, en l'absence de création d'emploi pour 1984, situation que l'on peut déplorer quant à la qualité souhaitée du service public.

A propos des personnels, peut-être n'est-il pas inutile de rappeler en premier lieu, pour s'en féliciter, les instructions que vous avez données, monsieur le ministre, lors de votre arrivée à ce ministère, pour que les agents des P. T. T. qui avaient été révoqués en raison de leurs activités syndicales ou politiques soient rétablis au plus vite dans leurs droits au sein de la fonction publique et que le préjudice subi pour le déroulement de leur carrière soit compensé dans la mesure du possible. Vous avez annoncé vous-même que 16 000 dossiers avaient ainsi été examinés.

En d'autres lieux, certains auraient fait grand cas de la défense des droits de l'homme, mais ils sont, là en France, restés étrangement muets sur un aspect non négligeable de leur gestion passée !

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Très bien !

M. Michel Noir. Vous pouvez en parler des droits de l'homme ! Il ne faut pas se ficher du monde ! (*Protestations sur les bancs des communistes.*)

M. François d'Aubert, Jarosz, Jaruzelski !

M. Jean Jarosz, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, pour mieux me rendre compte de la réalité de votre administration, comme je le fais chaque année depuis treize ans que la responsabilité de ce rapport m'a été confiée, je suis allé sur le terrain « à la rencontre » du service public et de sa diversité.

C'est ainsi que je me suis rendu en Bretagne, du 3 au 5 novembre 1983, à Carhaix, dans le Finistère, afin d'y saluer le vingt millionième abonné du téléphone, qui a été fêté par vous-même dans les locaux de votre ministère en juin dernier. M. Gérard Blaise, permettez que l'on cite son nom pour la postérité, est, en effet, employé municipal de la ville de Carhaix.

Mission toute symbolique, certes, mais significative pour mesurer les progrès techniques importants vécus à notre époque dans notre pays !

Mais cette reconnaissance sur place du développement impressionnant des télécommunications n'a pu et ne peut pas faire oublier la permanence de nombreux retards accumulés au cours des décennies précédentes, par la poste rurale.

C'est pourquoi votre rapporteur a voulu découvrir, tout aussi symboliquement, la petite poste de Spezet, dans le Finistère, érigée, à l'étré, dans des locaux non adaptés, où l'on ne peut rédiger normalement un règlement intérieur sans poste de renfort, ainsi que celle de Plourhan, dans les Côtes-du-Nord, où le logement de fonction sert difficilement d'annexe à l'outil de travail normalement défini qu'est le guichet d'accueil du public. Peut-on espérer, en de telles circonstances, quelques moyens accrus pour que chacun puisse y vivre, y travailler et y être accueilli décemment ?

Il ne faut pas, en effet, oublier le dévouement des personnels confrontés à de si dures réalités. C'est par ce dévouement que la qualité du service public des P. T. T. reste bien perçue dans

le public. Ainsi peut en témoigner un sondage réalisé récemment par l'I. F. O. P. duquel il ressort que 82 p. 100 des Françaises et des Français interrogés se sont déclarés très satisfaits ou assez satisfaits du service public de la poste et du téléphone. Ce résultat devrait constituer un encouragement à répondre aux sollicitations des personnels concernés pour maintenir ou améliorer encore cette bonne image de marque des P. T. T.

Dans ces conditions, ne serait-il pas utile de réexaminer la suspension des mesures catégorielles, car cette décision frappe des catégories de personnels pour lesquelles il s'agit seulement de mettre fin à une situation de retard particulièrement inacceptable ? Ne serait-il pas temps de porter attention à ces problèmes particuliers qui sensibilisent tant la profession ?

Votre rapporteur veut parler : des receveurs-distributeurs qui sont le rouage essentiel du fonctionnement de la poste en milieu rural et qui demandent un reclassement attendu et promis ; de la réforme du corps des conducteurs de travaux du service des lignes P. T. T. pour leur offrir une carrière à trois niveaux identiques à celle des autres personnels de la catégorie B de la fonction publique ; de la valorisation des vérificateurs des services de la distribution et de l'acheminement des P. T. T. pour les classer dans une échelle indiciaire relevant de la catégorie A ; de la mission des équipes régionales de statistiques face à l'importance des déplacements hors résidence, à la dispersion des lieux d'intervention et à la fréquence des travaux de nuit : des problèmes concernant la main-d'œuvre de nettoyage rémunérée sur une base horaire ; des aides techniques qui veulent accéder au corps des techniciens par la promotion interne... Oui, tous, à leur façon, contribuent à la défense et à l'illustration du service public des P. T. T.

Si votre rapporteur se fait tant l'écho de leurs préoccupations, c'est parce qu'il souhaite voir assurée, dans l'avenir et d'une manière durable, cette qualité du service public.

Sous le bénéfice de ces remarques, la commission de la production et des échanges a donné un avis favorable à l'adoption des crédits proposés pour le budget annexe des P. T. T. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Au mois de juillet 1982, monsieur le ministre, le Gouvernement lançait le programme d'action de la filière électronique, le P. A. F. E. On peut penser, au vu de l'insistance du Président de la République à en parler, que votre régime souhaite que son efficacité soit jugée, dans quelques années, à l'aune de cette politique, sinon du « tout-électronique », du moins du « beaucoup-électronique ».

Aujourd'hui, permettez-moi de dire que cette filière électronique baigne dans un certain mystère, celui des chiffres et des lettres.

C'est d'abord le mystère des lettres. En effet, s'agit-il d'un programme ou d'un plan ? Apparemment, la direction des industries électroniques et informatiques considère que l'on a plutôt affaire à un programme. Or, à la différence d'un plan, un programme n'a pas d'objectifs.

C'est aussi le mystère des chiffres, en particulier pour cette somme de 140 milliards de francs qui doivent lui être consacrés un peu par tout le monde, notamment par l'Etat et, maintenant, par les P. T. T. Sur ce total, 60 milliards de crédits publics sont prévus.

Nous sommes ainsi conduits à nous interroger sur la définition même de cette filière électronique : monsieur le ministre, quel est exactement le contour du programme d'action de la filière électronique ? Compte tenu de l'ampleur politique du problème posé il serait souhaitable — et je vous en fais la demande — que, tous les ans, un rapport d'exécution sur la filière électronique soit présenté au Parlement. Cela nous permettrait de disposer de renseignements précis, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Il y a également un problème de dates car on ne sait pas quel est le quinquennat que couvrira ce programme. M. Chevènement avait annoncé 1982-1986, mais M. Fabius est passé subrepticement à 1983-1987. Il faudrait, monsieur le ministre, que vous définissiez clairement la période concernée. Certes l'année 1982 a été très mauvaise pour l'électronique et pour la balance commerciale. Je comprends donc que vous vouliez glisser d'un an pour ne pas avoir à la prendre en compte.

Par ailleurs, monsieur le ministre, je voudrais connaître le montant précis des crédits publics qui seront alloués à la filière électronique en 1984, qu'ils figurent dans votre budget, dans celui de l'industrie ou dans celui de la défense. Et quand je parle de crédits, je pense tant aux prêts, le cas échéant, qu'aux subventions, c'est-à-dire aux dotations en capital, et aux crédits d'étude.

En ce qui concerne les dotations en capital, des promesses ont été faites, au travers des contrats de Plan, aux trois entreprises de la filière qui en ont passé avec l'Etat. Il est donc tout à fait légitime que nous nous interroguions sur la répartition des 1 600 millions de francs qui constitueront la dotation en capital octroyée à la filière électronique et gérée par votre ministère.

Ainsi, combien la société Bull percevra-t-elle sur cette somme ? Je sais qu'il avait été prévu dans les contrats de Plan de lui allouer 1,5 milliard de francs, mais il se dit un peu partout que Bull ne recevra finalement que 1 milliard de francs. S'il doit y avoir des compléments financiers où allez-vous les trouver ? En revanche, si Bull obtient réellement 1,5 milliard, il ne restera pas grand-chose pour les autres !

Quant à la C.G.E. et à Thomson bénéficieront-ils de dotations en capital ? Dans le cadre de l'accord intervenu entre les deux groupes, il a été prévu une participation de l'Etat de 720 millions de francs. Si cette somme correspond à une subvention pour financer cet accord, comment sera-t-elle couverte dans votre budget ?

Il avait également été prévu, lors du rachat d'Eurotechnique par Thomson, que ce groupe recevrait 120 millions de francs à ce titre. Où en est-on ? Ces 120 millions sont-ils également pris en compte dans l'enveloppe de 3,4 milliards de francs, dont 1,6 milliard de dotations de capital, qui vous a été attribuée ?

Il est un autre groupe qui participe de façon importante à la filière électronique : Matra. Or celui-ci n'a jamais bénéficié de la moindre dotation en capital. Vous avez de grandes ambitions pour cette filière électronique, mais Matra restera-t-il l'éternel oublié même s'il reçoit des crédits d'études ?

Toutes ces questions sont parfaitement légitimes et je n'aurais pas à les poser si un rapport d'exécution sur le fonctionnement du P.A.F.E. était remis tous les ans à l'Assemblée nationale. Ce rapport devrait d'ailleurs concerner également les problèmes de l'emploi.

Vous avez l'ambition avouée de créer 80 000 emplois en cinq ans dans la filière électronique. Or il y a quelques jours, M. Gomez, P.-D. G. de Thomson, a indiqué à la commission de la production et des échanges qu'il y avait, à son avis, 5 000 personnes en surnombre chez Thomson et 2 000 chez C.I.T. - Alcatel. Cela est sans doute l'une des conséquences de l'accord passé entre Thomson et la C.G.E. qui donne beaucoup d'inquiétudes pour l'emploi par rapport à vos prévisions pour la filière électronique. On voit mal en effet comment pourra être tenue la promesse de créer 80 000 emplois, si 6 000 ou 7 000 doivent disparaître dans la téléphonie.

Une autre inquiétude apparaît dans toutes les usines de Thomson car les personnels ne savent pas comment ils vont être répartis. Ils n'acceptent pas les prévisions actuelles concernant les effectifs. Je suis tout à fait persuadé, monsieur le ministre que vous avez des lumières sur ce sujet. Nous aimerions les connaître et savoir, plus généralement, quelle sera l'évolution de l'emploi en 1984, notamment dans la téléphonie.

J'ai également remarqué — et j'ai interrogé M. le rapporteur Alain Bonnet sur ce sujet — que le nombre de lignes à installer en France allait plutôt diminuer. Cela résulte de l'effort qui a déjà été accompli. Avec un tel plan de charge et compte tenu des difficultés que connaît l'industrie du téléphone à l'exportation — où les marchés sont de plus en plus politiques et de plus en plus concurrentiels, avec l'arrivée d'A.T.T. et le maintien d'I.T.T. — comment allez-vous répartir cette pénurie entre Thomson, la C.G.E., C.I.T. - Alcatel et aussi la C.G.C.T. dont la nationalisation, qui a été un cadeau pour I.T.T. auquel elle a rapporté un peu d'argent, n'a pas été forcément une bonne affaire pour l'emploi en France puisque 7 500 personnes se sont retrouvées sans travail ?

Je voudrais également savoir si la production du standard M.T. 20 de Thomson sera maintenue au-delà de 1984 ou si elle sera abandonnée.

Telles sont, monsieur le ministre, quelques-unes des questions que nous souhaitons vous poser sur la filière électronique. Puisque vous en êtes tuteur, vous avez tout intérêt à entretenir de bonnes relations avec les parlementaires qui s'intéressent de très près à son évolution. Ces questions ne sont pas indiscrettes, mais il serait préférable, pour l'exercice d'un bon contrôle parlementaire, qu'elles soient traitées dans un bilan annuel de la filière électronique.

M. Michel Noir. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Porelli.

M. Vincent Porelli. Monsieur le ministre, nous approuvons, dans l'ensemble, votre projet de budget, mais un conflit a secoué les centres de tri durant plusieurs semaines et n'est pas encore aujourd'hui tout à fait réglé.

Votre administration a, en effet, mis au point un système d'écoulement du courrier qui pose indéniablement question, si j'en juge par la situation au centre de tri de la gare Saint-Lazare où 130 000 objets étaient en instance le lundi matin avant l'application du nouveau système ; or, il y en a 300 000 depuis.

Par ailleurs, j'ai visité il y a un mois le centre de tri d'Avignon. J'ai été frappé par le degré de vétusté des installations tant techniques que sanitaires.

M. François d'Aubert. Et, sans doute, par l'ancienneté des lettres qui n'étaient pas distribuées !

M. Vincent Porelli. J'ai également été frappé par le degré de combativité du personnel de ce centre qui m'a fait remarquer que les agents avaient, depuis l'instauration du travail de nuit, organisé leur vie en fonction de ce type d'activité. En échange ils avaient bénéficié d'un système de prime qui augmentait sensiblement leurs salaires et d'un temps libre plus long. Ainsi nombreux sont ceux qui habitent loin d'Avignon et parfois fort loin.

La suppression du travail de nuit le samedi prend donc des proportions inquiétantes pour ce personnel. Pourtant il s'agit d'un personnel dévoué, compétent, acquis au bon fonctionnement du service public. Il souhaite, certes, qu'une réflexion soit engagée sur la remise en cause des habitudes héritées du passé. Mais y a-t-il eu une concertation réelle entre l'administration des P.T.T. et les personnels des centres de tri ? S'est-on assez expliqué avec eux sur ce problème ? A-t-on développé suffisamment d'arguments pour que cette réforme soit comprise ?

Enfin, en Avignon, le fait d'avoir supprimé le comité d'hygiène et de sécurité au garage, de sous-traiter l'entretien des véhicules à des garages privés et de ne pas acheter suffisamment de matériel à des fournisseurs français pose autant de problèmes sérieux.

M. François d'Aubert. S'il faut faire un discours sur chaque centre de tri, où va-t-on ?

M. Vincent Porelli. Cela dit, j'approuve les appréciations que M. Jarosz, rapporteur pour avis, a porté sur ce projet de budget, ainsi que celles de M. Alain Bonnet. Je souhaite toutefois connaître, monsieur le ministre, votre sentiment sur les problèmes que je vous ai exposés à partir de l'exemple d'Avignon. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Noir.

M. Michel Noir. Monsieur le ministre, une situation financière qui se détériore de façon inquiétante et une stratégie industrielle qui suscite de multiples interrogations, telles sont, à mes yeux, les deux traits dominants de votre projet de budget pour 1984. Il convient d'ailleurs de rendre hommage à l'honnêteté intellectuelle de nos deux rapporteurs qui ont très largement insisté sur l'évolution de la situation financière tant pour le secteur de la poste que — et c'est un fait nouveau — pour celui des télécommunications.

Trois points peuvent être évoqués à propos de « la détérioration de la situation financière » : d'abord, l'endettement s'aggrave, ensuite l'appétit du budget général grandit et, enfin, l'exploitation passe au rouge avec toutes les conséquences sociales que l'on peut en attendre.

L'endettement s'aggrave. Il est vrai que nous connaissons cette situation depuis plusieurs années pour la poste, mais il est inquiétant que celle-ci doive emprunter, chaque année, un peu plus de 6 milliards de francs alors que ses recettes, en taxes directes, ne s'élèvent qu'à environ 23 milliards de francs. Lorsque l'on constate un tel taux d'endettement par rapport au chiffre d'affaires, on ne peut que s'inquiéter. Cela explique que la situation financière de la poste n'aille pas en s'améliorant.

Par contre, ce qui est tout à fait nouveau, c'est l'évolution de la situation financière des télécommunications avec un endettement — je pense, monsieur le ministre, que vous le confirmerez — supérieur à 106 milliards de francs. Or, la moitié des emprunts a été souscrite en devises, dont les deux tiers en dollars. Cela engendre une grande vulnérabilité et, en conséquence, le poste « provision pour pertes de change » qui figure dans les résultats d'exploitation des télécommunications voit son montant frappé d'incertitude. En effet, une perte de dix centimes du franc par rapport au dollar accroît les charges de 300 millions de francs compte tenu du niveau de l'endettement.

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. Michel Noir. Cet endettement présente un caractère d'autant plus grave que les prévisions sont soumises à plus que des incertitudes, c'est le moins que l'on puisse dire. Nous savons bien, en effet, au vu de l'écart constaté entre les prévisions pour 1983 et des résultats obtenus, que la différence entre ces prévisions pour 1984 et la réalité atteindra plusieurs milliards de francs.

Le deuxième trait dominant de ce projet de budget est l'accroissement de l'appât du budget général. Nous sommes unanimes à dénoncer le fait que l'exceptionnel devient ordinaire et que l'on prélève, définitivement, 2 milliards de francs sur un budget annexe. Au regard de l'orthodoxie et de l'ordonnance de 1959 ; cela est plus que singulier.

Par ailleurs, il y a cette débudgétisation de la filière électronique qui charge, pour 3,4 milliards de francs supplémentaires, le budget annexe de sommes qui incombent jusqu'alors au ministère de l'industrie et de la recherche.

Enfin, il y a ce que j'appellerai, de façon gentille, des pratiques coupables ; mais que l'on pourrait qualifier, en étant plus méchant, de pratiques douteuses. En effet, des innovations apparaissent dans ce projet de budget, même si elles ne sont citées explicitement nulle part dans les documents écrits. Outre le versement de 2 097 millions de francs que j'ai déjà évoqué, on relève 1 100 millions de francs au titre de la compensation démographique, une perte de 500 millions de francs tenant au fait que le Gouvernement a décidé d'affranchir son courrier en vitesse lente, une contribution de 600 millions de francs versée à la direction du Trésor pour la gestion de la trésorerie des télécommunications, une dotation de 3,4 milliards pour la filière électronique — j'en ai parlé — et une perte de recettes sur la rémunération par le Trésor de l'argent déposé par la caisse nationale d'épargne de près d'un milliard de francs.

M. Louis Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé des P.T.T. Il s'agit de l'argent déposé par les chèques postaux.

M. Michel Noir. C'est exact, veuillez excuser ce lapsus.

Il y a également des choses curieuses, dont l'Assemblée aura à se saisir lors de l'examen du projet de la loi de règlement. En effet, 77 millions de francs ont été prélevés d'office, sans avis du Parlement, sur votre budget en 1983 pour l'opération des jeunes volontaires et il semble que cela sera renouvelé l'année prochaine.

Je ne vois pas comment — et tous les syndicats attendent votre réponse sur cette question — vous pourrez, compte tenu de ce que vous avez prévu en matière de rémunération, assurer l'augmentation théorique de 5 p. 100 puisque vous partez d'une valeur moyenne du point et non pas d'une valeur comparée du point en entrée et en sortie d'année. D'après nos estimations, il manquera probablement 1,4 milliard de francs. Des éclaircissements sont nécessaires sur ce point.

Troisième aspect de cette situation financière : une exploitation qui passe au rouge.

Si c'est malheureusement le cas habituel pour la poste, ce sera une première pour les télécommunications, puisque l'année 1983 se terminera avec un déficit d'exploitation. J'ajoute que pèse sur l'année 1984 une hypothèque de pertes de change ; nos rapporteurs ont, à juste titre, appelé notre attention sur cette inquiétante évolution qui aura des conséquences sur le terrain social. Il est tout à fait incohérent de créer 26 000 emplois en dix-huit mois et de n'en créer aucun l'année suivante. C'est une politique en coup d'accordéon qui ne facilite pas la gestion de votre ministère et qui a des conséquences sur le plan social. Nous en avons une preuve avec le conflit des centres de tri. Nous souhaiterions d'ailleurs, monsieur le ministre, que vous cerniez bien toutes les conséquences de cette grève aux plans financier, social et de la gestion du service public.

Il faut aussi noter l'inquiétante diminution des sommes consacrées à l'amélioration des conditions de sécurité des postes. La ligne budgétaire baisse de 117 millions de francs à 80 millions de francs à un moment où les personnels des postes sont de plus en plus soumis à des agressions. Ce n'est pas une bonne chose et les personnels ont tout lieu de s'en inquiéter.

Après cette analyse de la situation financière qui se détériore, il est utile d'examiner votre stratégie industrielle qui suscite de multiples interrogations.

Il est vrai que l'année 1984 risque d'être un tournant industriel pour les télécommunications en ce qui concerne les produits, les services nouveaux. Or ce tournant s'inscrit dans un environnement international de très forte concurrence et de très grande faiblesse — il faut bien le dire — de la France et des pays européens face au Japon et aux Etats-Unis. En 1982, l'ensemble de la Communauté a été déficitaire de plus de 8 milliards de dollars pour les secteurs de l'électronique et de l'information.

Deux questions se posent. Quelle est votre politique pour les produits et les services nouveaux ? Quelle stratégie industrielle concevez-vous pour notre pays ?

La question relative à la politique des produits et des services nouveaux revêt trois aspects : la télématique, les satellites, le câble.

Il serait utile que vous précisiez quelle est la politique du Gouvernement en matière de télématique par rapport aux ambitions qui avaient été affichées de généraliser dans tous les foyers les Minitel et d'introduire des petites annonces sur ce réseau dans des conditions sur lesquelles s'interroge la presse quotidienne et hebdomadaire.

Quelles sont les grandes orientations de la politique de recherche du C.N.E.T. dans la mesure où une part importante des budgets de recherche de cet établissement est consacrée aujourd'hui à la fibre optique ? D'autres filières de recherche doivent être maintenues et des éclaircissements seraient utiles sur ce point.

Enfin, j'en viens à cette nécessaire complémentarité entre le satellite et le câble afin de refuser une stratégie de ligne Maginot pour reprendre un terme que nous avons déjà employé.

Un député socialiste. Excellent !

M. Michel Noir. Si des crédits sont inscrits dans ce projet de budget en faveur du satellite Télécom 1 — et la France occupe en Europe une place de premier plan en cette matière — j'observe qu'aucune somme ne concerne T.D.F. 1 et même T.D.F. 2, qui constituaient tout de même des éléments importants pour l'autre volet, c'est-à-dire non plus la télécommunication, mais la transmission en images, et ce à un moment où l'on semble souhaiter l'éclatement de ce système et une multiplication des canaux, ainsi qu'en témoigne la loi sur la communication audiovisuelle.

Cela m'amène à la question du câble, qui est un des points essentiels de votre stratégie depuis le 7 juillet 1982 et depuis les décisions de novembre 1982.

La loi sur la communication audiovisuelle définit, en son article 8, deux possibilités : ces réseaux sont installés soit par l'Etat, soit par les collectivités locales. Or, dans votre intervention devant l'I.D.A.T.E., vous avez indiqué que vous seriez intransigeant sur la maîtrise d'ouvrage et que vous souhaitiez que les P.T.T. soient le seul opérateur technique.

Nombreuses sont les villes et les collectivités locales qui vous ont demandé l'autorisation, comme la loi le prévoit, d'installer un réseau de câbles de distribution. Qu'allez-vous leur répondre si, au lieu de traiter avec les P.T.T., elles ont décidé, comme c'est le cas de Lyon, de procéder elles-mêmes à cette installation ? Oui ou non accepterez-vous cette politique libérale prévue par l'article 8 de la loi sur la communication audiovisuelle et qui, j'espère, ne sera pas infirmée par la politique de votre ministère ?

Dernière question, la stratégie industrielle.

M. le président. Monsieur Noir, je vous invite à conclure.

M. Michel Noir. Je vais le faire, monsieur le président.

Un certain nombre de décisions, notamment le regroupement C.G.E.-Thomson, semblent tourner le dos à ce que pourrait être une politique de relance de la coopération européenne dans ce domaine. J'imagine mal que les ingénieurs des télécommunications soient satisfaits d'avoir demain en face d'eux un groupe en situation de monopole de l'équipement téléphonique.

Des points doivent être clarifiés quant aux responsabilités respectives des P.T.T. et de l'industrie en matière de filière électronique.

Quelle est et quelle sera la politique de la France devant le phénomène de dérégulation qui existe aux Etats-Unis ? Les experts de l'Elysée introduiront-ils un partenaire supplémentaire ? Quelle sera l'attitude de la France par rapport aux autres pays européens ? Assisterons-nous à une première « trahison » de l'un des membres du front commun des pays européens au profit de ces sociétés américaines ?

Telles sont, monsieur le ministre, les observations de notre groupe sur ce budget. Outre les incertitudes sur le plan de la stratégie et une situation financière qui se détériore, vous perdez l'initiative de l'avenir et vous avez peut-être même du mal à maîtriser le présent. Autant de raisons qui nous font refuser ce projet de budget pour 1984.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

FAIT PERSONNEL

M. Jean Jarosz. Je demande la parole pour un fait personnel.

M. le président. La parole est à M. Jarosz, pour un fait personnel.

M. Jean Jarosz. Au moment où j'ai fait allusion aux 16 000 dossiers tendant à rétablir dans leurs droits des syndiqués sanctionnés pour leurs opinions syndicales ou politiques, M. d'Aubert s'est écrié : « Jarosz, Jaruzelski ! ». Je ne peux pas admettre cette assimilation.

Oui, monsieur d'Aubert, je suis d'origine polonaise. Ma mère est née à Cestochowa, là où Jean-Paul II vient d'aller en pèlerinage. Cette Pologne dont on ne parle jamais, qui n'est pas la Pologne socialiste, celle de 1920 à 1939, pourquoi 1 200 000 Polonais l'ont-ils quittée ? Pourquoi mes grands-parents et leurs cinq enfants, dont ma mère qui avait douze ans, sont-ils partis ? Parce que mon grand-père était chômeur et parce que sa famille avait faim ? Cette Pologne, nous l'avons vécue avec beaucoup de larmes dans notre cœur et dans notre chair.

Je vous demande donc, monsieur d'Aubert, de vous dispenser de telles allusions. Mais l'Assemblée doit savoir qu'aux dernières élections municipales vos amis, sur le plan local, me traitaient de « Polack » ; c'est dire l'amour qu'ils avaient des gens que je représentais ! Je dois reconnaître qu'il y a un progrès par rapport à 1977 quand ils me qualifiaient de « sale Polack » !

Par conséquent, aucun rapprochement, même historique, n'est possible.

Je vivrai la Pologne comme ma mère me la chantait :

« *Jesce Polska nie zgenewa kede me geyemy.* »

« La Pologne n'est pas encore morte puisque nous vivons. »

Cette chanson, qui est celle de mon enfance, c'est l'hymne polonais. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur Jarosz, moi-même je ne suis pas à l'abri de remarques quelquefois désobligeantes sur mon nom. C'est bien volontiers que je retire ce que j'ai pu dire tout à l'heure en vous donnant acte de vos explications.

M. Jean Jarosz. Je vous remercie.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984, n° 1726 (rapport n° 1735 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Budget annexe des Postes et télécommunications (suite) :

Annexe n° 50. — M. Alain Bonnet, rapporteur spécial ; avis n° 1740, tome XI, de M. Jean Jarosz, au nom de la commission de la production et des échanges.

Communication, lignes 55 et 56 de l'état E, et articles 62 et 67 :

Annexe n° 31. — M. Pierre Forgues, rapporteur spécial ; avis n° 1736, tome XXI (communication), de M. Jean-Michel Boucheron (Charente), au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1736, tome XXII (radio-télévision), de M. Georges Hage, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

